

Note sur les travaux

Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi
dans le secteur du tabac

Genève, 24-28 février 2003

Table des matières

Introduction	1
Partie 1. Examen de la question à l'ordre du jour	5
Rapport sur la discussion.....	7
Introduction.....	7
Composition du groupe de travail.....	7
Discussion générale.....	8
Discussion point par point.....	11
Points 1 et 2: Quelles sont les tendances actuelles de l'emploi dans le secteur de la fabrication du tabac? Dans la culture du tabac? Quelles sont les forces inhérentes au développement ayant une influence sur l'emploi dans le secteur du tabac?	11
Point 3: Quelles sont les implications de cette évolution sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur du tabac?.....	15
Point 4: Quelles sont les mesures que devraient prendre les partenaires sociaux et les gouvernements à tous les niveaux en vue d'atténuer les effets négatifs des changements sur les niveaux de l'emploi et de résoudre les difficultés à l'avenir?	19
Points 5 et 6: Quelles mesures devraient prendre les partenaires sociaux et les gouvernements pour promouvoir un travail décent dans les secteurs du bidi et du kretek? Quelle aide peut apporter l'OIT?	23
Examen et adoption du projet de rapport et du projet de conclusions	27
Conclusions sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac.....	28
Considérations générales.....	28
Emploi.....	29
Conditions de travail	29
Formation.....	29
Rôle des instruments internationaux	29
Dialogue social et rôle des partenaires sociaux.....	30
Action internationale.....	30
Actions prioritaires de l'OIT	30
Partie 2. Résolutions.....	31
Examen et adoption des projets de résolutions par la réunion	33
Résolution concernant les futures activités de l'OIT dans le secteur du tabac	34
Résolution concernant le renforcement des liens institutionnels et de la coopération entre les organisations internationales concernées par les questions liées au secteur du tabac	34
Résolution concernant le travail des enfants dans le secteur du tabac	34

Résolution concernant les principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur du tabac.....	34
Résolution concernant l'emploi des femmes dans le secteur du tabac.....	34
Textes des résolutions adoptées par la réunion	35
Résolution concernant les futures activités de l'OIT dans le secteur du tabac	35
Résolution concernant le renforcement des liens institutionnels et de la coopération entre les organisations internationales concernées par les questions liées au secteur du tabac	35
Résolution concernant le travail des enfants dans le secteur du tabac	36
Résolution concernant les principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur du tabac.....	37
Résolution concernant l'emploi des femmes dans le secteur du tabac.....	38
Partie 3. Autres travaux	41
Discussions de groupe	43
Dimension économique du tabac	43
Discussion.....	46
Responsabilité sociale des entreprises.....	49
Discussion.....	52
Contrebande internationale de cigarettes	53
Discussion.....	54
Discours de clôture.....	55
Questionnaire d'évaluation.....	57
Liste des participants	61

Introduction

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac s'est tenue à Genève, au Bureau international du Travail, du 24 au 28 février 2003.

Le Bureau avait publié un rapport¹ destiné à servir de base aux débats de la réunion. Dans un premier temps, le rapport présente les thèmes suivants: les aspects de la politique dans le secteur du tabac; la consommation, la production et le commerce international; l'évolution de l'emploi; la structure du secteur du tabac (fusions, acquisitions, fermetures, privatisations); les facteurs à l'origine de l'évolution de l'emploi; et la gestion du changement. Dans l'annexe le rapport a abordé les secteurs des kreteks et des bidis en Indonésie et en Inde.

Le Conseil d'administration avait désigné M. Tomasz Wojcik du groupe des travailleurs pour le représenter et présider la réunion. Les trois vice-présidents élus par la réunion étaient: M. K.J.B.V. Subrahmanyam (Inde) du groupe gouvernemental, M. R. Tarneja du groupe des employeurs et M^{me} G. Mutasa-Hambira du groupe des travailleurs.

Ont assisté à la réunion les représentants gouvernementaux des pays suivants: Allemagne, Brésil, Bulgarie, Chine, Cuba, Egypte, Espagne, France, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Malaisie, Maurice, Nigéria, Philippines, Pologne, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Venezuela; 18 membres employeurs et 18 membres travailleurs. Des représentants des gouvernements du Canada et des Etats-Unis étaient également présents aux séances.

Des observateurs de l'Organisation mondiale de la santé ont assisté à la réunion, et des représentants des organisations internationales non gouvernementales suivantes ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs: la Confédération internationale des syndicats libres (CISL); l'Organisation internationale des employeurs (OIE); International Tobacco Growers' Association (ITGA); l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA); la Confédération mondiale du travail (CMT); la Fédération mondiale des travailleurs de l'agriculture, alimentation, hôtellerie et connexes et la Fédération syndicale mondiale.

Les trois groupes ont élu leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président: M. V. Klotz (Allemagne)
Vice-président: M. O. Vieira (Brésil)
Secrétaire: M. A. Adeyemo (Nigéria)

Groupe des employeurs:

Présidente: M^{me} A. Mendy
Vice-président: M. L. Scarone
Secrétaire: M. J. Dejardin (Organisation internationale des employeurs (OIE))

¹ BIT, Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac, Genève 2003: *Les tendances de l'emploi dans le secteur du tabac: défis et perspectives*, 94 pp.

Groupe des travailleurs:

<i>Président:</i>	M. J. Mbele
<i>Vice-présidents:</i>	M. A. Cortes M. T. Boko
<i>Secrétaire:</i>	M ^{me} J. Baroncini (Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA))

La secrétaire générale de la réunion était M^{me} C. Doumbia-Henry, fonctionnaire responsable et directrice adjointe du Département des activités sectorielles. Le secrétaire général adjoint était M. P. Bailey du Département des activités sectorielles. La secrétaire exécutive était M^{me} C. Foucault-Mohammed. La greffière de la réunion était M^{me} S. Maybud. Les experts étaient M. D. Appave, M. P. Blombäck, M^{me} L. Elsaesser, M^{me} C. Hakansta, M^{me} A. Herbert, M^{me} T. Smout, M^{me} S. Tomoda et M^{me} A. Vere.

La réunion a tenu six séances plénières.

M. Wojcik, président de la réunion, a souhaité la bienvenue aux participants de la première réunion du BIT ayant pour thème l'industrie du tabac. La réunion a pour objet d'examiner les tendances actuelles de l'emploi dans la culture et la production manufacturière du tabac et de débattre des perspectives d'avenir dans le secteur. Elle entend également proposer des mesures visant à contrer les menaces que l'évolution du secteur fait peser sur l'emploi et les conditions de travail et étudier le rôle que doit jouer le dialogue social à ce niveau. Le secteur du tabac traverse une période décisive pour son avenir. Pendant ces dix dernières années, bien que la production de cigarettes ait considérablement augmenté, l'emploi dans la production manufacturière du tabac a stagné ou fortement décliné, notamment dans les pays de l'OCDE. Les études portant sur le secteur ont fait apparaître que la culture du tabac se trouve confrontée à un certain nombre de problèmes socio-économiques qui concernent directement le BIT au regard de la mission qui lui a été confiée et des objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Les coûts de santé publique sans cesse plus élevés liés à l'augmentation des maladies causées par le tabac ont également des retombées politiques et sociales non négligeables. Le président a exprimé l'espoir que les discussions qui vont suivre sur les défis d'envergure que doit affronter l'industrie du tabac aideront à mieux comprendre les problèmes économiques et sociaux qui se posent au secteur, permettront d'obtenir un large consensus sur la meilleure façon d'y faire face et sauront définir les grandes lignes de l'action que pourrait notamment mener le BIT à l'échelon national et international.

M^{me} Paxton, directrice exécutive (secteur du dialogue social), a observé que plusieurs facteurs ont eu une incidence sur l'emploi dans la culture et la production manufacturière de tabac. Depuis le début des années quatre-vingt, la consommation de tabac a décliné dans les pays industrialisés alors qu'elle a augmenté dans le monde et notamment dans les pays en développement. L'évolution des marchés, les stratégies industrielles nationales et les politiques fiscales ont profondément transformé un secteur très ancien totalement dépendant d'un seul produit et d'une seule culture. La diminution du nombre des emplois dans la production manufacturière de tabac et les difficultés actuelles du secteur dans les pays de l'OCDE suscitent l'inquiétude des mandants du BIT quant à l'avenir de l'industrie. La réduction de la demande intérieure de produits du tabac et la concurrence accrue que se livrent les entreprises pour conserver une clientèle qui s'amenuise provoquent aujourd'hui une restructuration de l'offre et la délocalisation des emplois et des sociétés dans les pays à bas salaire. Les avancées technologiques dans les processus de transformation du tabac, la libéralisation du marché et les privatisations sont autant de facteurs concomitants qui aggravent la situation de l'emploi dans le secteur. A l'inverse, dans les pays en développement, la forte augmentation de la production a des incidences positives sur

l'emploi local, et la culture du tabac assure la subsistance de millions de personnes démunies. Il convient néanmoins de s'interroger sur la qualité de ces emplois en termes de salaire et de conditions de travail. Si le secteur fournit du travail à des millions de personnes, les femmes, les enfants travailleurs, les travailleurs migrants, les métayers, les minorités ethniques et les communautés misérables qui en vivent sont souvent enlisés dans la servitude pour dettes et n'ont pas véritablement choisi d'exercer l'activité qui est la leur. Le rapport donne cependant quelques exemples encourageants de politiques nationales, de stratégies et de meilleures pratiques qui ont été mises en place pour accompagner les changements dans le secteur. Il ne faut pas non plus omettre de signaler les initiatives qui ont été lancées récemment à l'échelle internationale. Le BIT a par exemple mis en œuvre un projet de coopération technique visant à améliorer les conditions de travail et les possibilités d'emploi pour les travailleuses de l'industrie indienne des bidis. La Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac a, quant à elle, déployé de nombreux efforts pour éliminer, à l'échelle mondiale, le travail des enfants dans les plantations de tabac.

Entre autres préoccupations, l'industrie internationale du tabac s'inquiète des incidences négatives que l'intensification des politiques antitabac pourrait avoir sur l'emploi dans le secteur. Bien qu'il soit prouvé que la sensibilisation du public aux méfaits du tabac conduit à une réduction de la consommation de cigarettes, les études menées par le BIT n'ont pas révélé l'existence d'un lien direct entre les suppressions d'emploi dans le secteur et de telles politiques. Les effets nocifs de la consommation de tabac sur la santé ont été légitimement dénoncés par l'Organisation mondiale de la santé par le biais de la Convention-cadre sur la lutte antitabac. Bien que le BIT n'ait pas pour mission de s'intéresser aux problèmes de santé en soi, il est évident que les politiques de lutte antitabac – particulièrement celles prenant en compte les problèmes de santé sur le lieu de travail – ont une répercussion sur les politiques de l'emploi et doivent en conséquence trouver leur juste place dans tout débat portant sur ces questions. Dans sa formulation actuelle, la Convention-cadre sur la lutte antitabac déclare «... il faut reconnaître et prendre en compte l'importance de définir des modalités appropriées pour faciliter la reconversion économique des cultivateurs du tabac ainsi que des travailleurs et des vendeurs susceptibles d'être déplacés du fait de l'application de programmes de lutte antitabac efficaces, en particulier dans les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition». Elle encourage également les pays à rechercher «d'autres solutions économiquement viables pour les cultivateurs, les travailleurs et les vendeurs» et demande, à cet effet, l'aide des organisations internationales compétentes. Les gouvernements sont donc appelés non seulement à faire face aux graves problèmes de santé découlant de la consommation du tabac mais également à contrer les effets négatifs que les politiques antitabac pourraient avoir sur l'emploi. Quelles que soient les solutions adoptées: reconversions, diversification des cultures et des productions, négociations de plans de cessation d'activité ou encore redéfinition de ce que signifie l'entreprise dans le monde d'aujourd'hui, les partenaires sociaux doivent travailler étroitement avec leurs gouvernements pour procéder aux ajustements nécessaires et prendre les décisions qui s'imposent. Il est donc urgent que le BIT mette en place des mécanismes favorisant le dialogue social afin que les politiques et les programmes à adopter pour résoudre les problèmes socio-économiques du secteur puissent être débattus dans la concertation.

Partie 1

**Examen de la question
à l'ordre du jour**

Rapport sur la discussion ¹

Introduction

1. La réunion a procédé à l'examen de la question à l'ordre du jour. Conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement pour les réunions sectorielles, les membres du Bureau ont présidé la discussion.
2. Le porte-parole du groupe des employeurs était M. Rollini, et le porte-parole du groupe des travailleurs était M. J. Mbele.
3. La réunion a tenu cinq séances plénières consacrées au débat sur la question à l'ordre du jour.

Composition du groupe de travail

4. A sa cinquième séance plénière, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 13 du Règlement, la réunion a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de conclusions reflétant les points de vue exprimés au cours de la discussion du rapport. Le groupe de travail, présidé par le vice-président gouvernemental, M. Subrahmanyam, était composé comme suit:

Membres gouvernementaux

Cuba:	M ^{me} Hernández Oliva
France:	M. Sacleux
Honduras:	M. Pérez Zepeda
Indonésie:	M. Situmorang
Tunisie:	M. Klibi

Membres employeurs

M. Muhara
M. Opukah
M. Paredes Herrera
M. Rollini
M. Staykov

Membres travailleurs

M. Cortés
M^{me} Gawith
M. Hernández
M. Mbele
M. Murty

¹ Adopté à l'unanimité.

Discussion générale

5. Le porte-parole du groupe des employeurs a fait part de la gratitude de son groupe à l'égard de l'OIT pour avoir organisé la présente réunion dans cette phase cruciale et difficile que traverse l'industrie du tabac. La possibilité d'engager le dialogue a été fortement appréciée étant donné que les portes s'étaient fermées partout ailleurs. Le dialogue a permis de trouver des solutions aux problèmes auxquels le secteur est confronté. Elles portent sur l'avenir de l'emploi, tant au niveau de la production des feuilles que de la fabrication ou de la distribution. Le secteur pourrait contribuer à trouver des solutions. Le dialogue implique également la reconnaissance des différences culturelles, sociales et économiques qui existent entre les participants au débat, ainsi qu'entre les diverses régions du monde. L'intervenant a conclu en disant qu'il espérait que la discussion approfondie qui allait avoir lieu dans les jours à venir déboucherait sur des solutions.
6. Le porte-parole du groupe des travailleurs a remercié l'OIT pour avoir organisé la présente réunion et souhaité qu'un consensus tripartite se dégage sur certaines des préoccupations sociales et du travail énoncées dans le rapport préparé par le Bureau. Si certains problèmes varient quelque peu d'une région à l'autre, d'autres sont communs à tous les pays, parmi lesquels l'emploi, les droits de l'homme, les droits syndicaux et le travail des enfants. Les pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière liées aux fusions et à la restructuration ainsi qu'à la délocalisation des entreprises vers les pays à bas salaires posent de graves problèmes. La culture du tabac se caractérise par des conditions de travail médiocres, des problèmes de santé et une généralisation du travail des enfants. La présente réunion offre une précieuse occasion de partager des informations sur le mode de fonctionnement des entreprises du monde entier, ce qui pourrait contribuer à favoriser le dialogue social. L'intervenant a constaté qu'au moment de décider de la fermeture d'une usine les entreprises tiennent compte des politiques gouvernementales, dont il espère par ailleurs qu'elles conduiront à l'élimination du travail des enfants. Il a conclu ses propos en indiquant que l'adoption de bonnes résolutions permettra aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs de maintenir une approche positive et d'aboutir ainsi à des résultats satisfaisants.
7. La secrétaire générale de la réunion a signalé qu'une erreur s'était glissée dans le tableau 3.1 du rapport préparé par le Bureau et qu'il fallait lire 723 000 dans la colonne du Brésil, portant ainsi à 38 914 543 le nombre total de personnes cultivant le tabac. En outre, pour ce qui est du tableau 5.1, sous la colonne «Production», il convient de lire «milliers de tonnes» au lieu de «millions de tonnes».
8. La représentante du gouvernement du Brésil a fait observer qu'il convenait d'examiner les questions touchant au secteur du tabac d'un point de vue historique. Depuis les années soixante-dix, l'expansion de ce secteur semblait laisser entrevoir de belles perspectives, et la Banque mondiale encourageait la culture du tabac comme moyen de faire entrer des devises. Or, dès 1991, cette dernière a commencé à soutenir les efforts en faveur de la lutte antitabac, et le Fonds monétaire international (FMI) a encouragé la privatisation des monopoles d'Etat. Le gouvernement du Brésil se trouve donc en délicate posture. Depuis 1985, compte tenu des effets incontestablement nocifs du tabac sur la santé, les différentes politiques visent à soutenir la lutte antitabac. Il n'empêche que la culture du tabac mérite d'être considérée avec une attention particulière étant donné qu'elle est une source de revenu pour quelque 700 000 personnes dans le monde, dont près de 90 pour cent sont des petits exploitants agricoles et leurs familles. La question de l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac mérite d'être étudiée attentivement en mettant en balance, d'un côté, la survie économique de milliers de familles et, de l'autre, les effets nocifs pour la santé des pesticides et autres types de risques.

-
9. Le représentant du gouvernement de la Chine a déclaré que l'industrie du tabac est un secteur important de l'activité économique de son pays, et il a insisté sur la difficulté que pose l'examen de la question de l'emploi dans ce secteur. La Chine produit un milliard de cigarettes par an. Quelque 500 000 producteurs travaillent dans la production et trois millions de familles participent à la culture du tabac. Si la fabrication représente une activité très importante, la Chine connaît cependant une chute des niveaux de production due essentiellement à d'incessantes réformes entreprises dans le pays ainsi qu'à la concurrence exercée par les entreprises multinationales. Les initiatives antitabac ont contribué à faire globalement chuter la consommation. L'introduction de nouvelles technologies a permis d'améliorer la qualité de la production mais, en contrepartie, de moins en moins d'opérations artisanales sont nécessaires. La Chine vient d'accéder au rang de membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui présente des avantages au plan international, tout en augmentant la pression exercée sur l'économie du pays. La Chine prend donc des mesures visant à traiter la situation de l'emploi grâce à la mise en place d'activités de formation aux nouvelles technologies et à la création d'emplois. L'intervenant a exprimé le souhait que les discussions tripartites se révèlent utiles et fructueuses.
 10. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a félicité le Bureau pour le contenu détaillé et l'objectivité du rapport préparé pour la réunion, estimant qu'il reflète fidèlement la situation de l'emploi dans le secteur du tabac dans les pays industrialisés, les pays en transition et les pays en développement et qu'il offre une analyse fort utile à la fois de la situation actuelle et des tendances futures. Il s'est félicité des suggestions et commentaires formulés par le groupe des employeurs concernant le dialogue social, et il a souhaité que des solutions satisfaisantes pour chacun puissent être apportées. De même, il a accueilli favorablement les désirs du groupe des travailleurs, notamment au sujet de l'élimination du travail des enfants, et il a salué les propositions visant à examiner la façon de traiter ce problème dans le secteur.
 11. La représentante du gouvernement de Cuba a remercié le Bureau pour la préparation de son rapport très utile en déplorant toutefois qu'il ne soit pas fait mention de son pays, qui considère pourtant le dialogue social comme un aspect essentiel des relations professionnelles. L'expérience de son pays pourrait se révéler utile à d'autres étant donné qu'il a apporté des solutions à un certain nombre de problèmes soulevés dans le rapport. Cuba, qui est le premier producteur mondial de tabac brun, a vu au cours des dix dernières années ses niveaux d'emploi augmenter à la fois dans la culture et dans la transformation. Si Cuba a réussi à conserver ses producteurs de tabac les plus efficaces et les plus rentables, la surface des terres utilisée pour la production de tabac a été amputée, ce qui n'a entraîné ni pertes d'emplois ni une sous-utilisation des sols destinés à la culture du tabac puisque d'autres cultures compatibles ont été mises en place de façon transitoire au bénéfice des producteurs. Le secteur emploie environ 206 000 travailleurs. Malgré une diminution de la demande en 2002, un accord adopté récemment après consultation avec les partenaires sociaux a permis de garantir la stabilité de la main-d'œuvre et d'atténuer les effets négatifs de la conjoncture en offrant des garanties de salaires et des possibilités de formation et de recyclage, ainsi que des possibilités de réintégration dans d'autres activités du secteur, dans les cas nécessaires.
 12. M. Abrunhosa, représentant l'Association internationale des cultivateurs de tabac (ITGA, International Tobacco Growers' Association), a fait observer que la culture du tabac est une source fondamentale de revenu et d'emploi sur le plan mondial, notamment dans les pays en développement. Son organisation représente 24 pays producteurs de tabac ainsi que plus de 50 millions de cultivateurs et leurs familles, qui n'ont que peu d'autres moyens de subsistance. Il a fait l'éloge du rapport de qualité produit par le Bureau et a déclaré qu'il regrettait qu'en raison du manque de temps les conclusions de la réunion ne soient pas intégrées dans les travaux de l'OMS sur la lutte antitabac.

-
- 13.** M^{me} Baroncini, une représentante de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), s'est félicitée du fait que la réunion tripartite allait examiner les questions liées au secteur du tabac. Le rapport présente un bon aperçu des changements se produisant au sein du secteur et constitue une base solide de discussion. Les trois parties ont d'importants intérêts à défendre. Les stratégies des gouvernements visant à lutter contre le tabac et à réduire la demande ont joué un rôle dans les décisions des entreprises consistant à fermer des sites de fabrication et à réorienter la production vers des pays où la demande est en augmentation. La substitution de la main-d'œuvre par les machines, ainsi que les fermetures et les suppressions d'emplois sont des préoccupations importantes non seulement pour les travailleurs et leurs familles, mais également pour les réseaux d'entreprises dépendant de ce secteur et pour les communautés qui y sont liées. Les employeurs et les gouvernements sont responsables des conséquences de telles décisions. Les emplois créés dans les pays émergents ne compensent pas les suppressions dans les autres pays ni en termes de quantité ni de qualité. La culture du tabac est une profession dangereuse. En effet, les pesticides, les blessures avec des couteaux et le contact direct de la peau avec les feuilles de tabac humides sont des dangers. Le travail des enfants est endémique car des familles entières doivent travailler pour exécuter les tâches définies. Le travail des enfants fait baisser les revenus des adultes et contribue ainsi à perpétuer la pauvreté. C'est au regard du niveau d'adhésion aux conventions fondamentales de l'OIT ainsi que dans la nature des conditions économiques et sociales que l'on peut mesurer la véritable responsabilité des entreprises. Sur les 40 millions de travailleurs du secteur du tabac, nombre d'entre eux ne sont ni syndiqués ni protégés par la législation relative aux droits du travail et aux normes de sécurité et de santé. L'intervenante a demandé instamment la ratification des conventions de l'OIT, notamment celles concernant la liberté d'association et la sécurité et la santé dans l'agriculture. Les entreprises multinationales devraient déployer tous leurs efforts en vue de veiller à de bonnes relations de travail, au dialogue social et au respect des normes fondamentales du travail dans le déroulement de leurs opérations sur le plan mondial. L'intervenante a remercié l'OIT d'avoir accueilli la réunion malgré la controverse et la mauvaise publicité existant autour du secteur du tabac.
- 14.** Le porte-parole du groupe des employeurs a remercié le Bureau pour son rapport approfondi et bien équilibré qui ouvre la voie au débat. Toutefois, deux points semblent manquer. Le premier porte sur le fait que le secteur du tabac est confronté aux mêmes difficultés économiques et sociales que les autres secteurs en termes de besoin en développement, ainsi qu'en termes d'adaptation et d'évolution. Néanmoins, le secteur du tabac diffère des autres secteurs sur des points spécifiques. Ses produits ont de graves répercussions sur la santé; l'industrie supporte les droits d'accises les plus élevés en comparaison avec l'ensemble des produits de consommation à circulation rapide; elle doit en outre surmonter un environnement hostile où le dialogue n'existe pas. Le deuxième point, qui n'a été que brièvement abordé dans le rapport, porte sur les conséquences sur l'emploi des initiatives antitabac. Pour conclure, l'intervenant a signalé que le tabac est un produit légal dans le monde entier et que l'ensemble des discussions devraient tenir compte de ce contexte.
- 15.** La secrétaire générale a attiré l'attention des participants sur cinq documents de travail récemment publiés par le BIT, qui examinent les tendances et les perspectives mondiales en matière d'emploi dans le secteur du tabac, concernant notamment le Cambodge, la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Malawi.

Discussion point par point

Points 1 et 2: Quelles sont les tendances actuelles de l'emploi dans le secteur de la fabrication du tabac? Dans la culture du tabac? Quelles sont les forces inhérentes au développement ayant une influence sur l'emploi dans le secteur du tabac?

16. La secrétaire exécutive du Bureau a présenté les premiers points de la discussion. La fabrication du tabac emploie 1,2 million de travailleurs sur un total de plus de 40 millions pour la totalité du secteur, c'est-à-dire comprenant la fabrication et la culture. Ces chiffres n'augmenteront probablement pas à l'avenir. Le secteur requiert moins de travailleurs en raison de l'amélioration de son efficacité. Dans un certain nombre de pays en développement et de pays développés, les chiffres de l'emploi illustrent une évolution tendant à aller vers une production efficace, et reflètent les caractéristiques spécifiques des industries nationales. En Inde, par exemple, quelque 4,5 millions de travailleurs, pour la plupart des femmes et des petites filles, travaillent dans la production de bidis dans l'économie non organisée. L'emploi a diminué jusqu'à un tiers dans certains pays de l'OCDE et dans certains pays en transition, et les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes. La concentration de la production, la privatisation ainsi que les fusions et les acquisitions ont mené à des suppressions d'emplois. Dans les pays développés, la vente de cigarettes a diminué et la production s'est concentrée sur un petit nombre de sites. Dans certains pays en développement, l'emploi a légèrement augmenté tandis que les entreprises ont été délocalisées près des lieux de production des feuilles et dans les régions où les travailleurs sont moins syndicalisés.
17. L'intervenant a ensuite abordé les politiques macroéconomiques, budgétaires, commerciales, d'emploi, sociales, ainsi que les politiques de santé publique qui remodelent le secteur. La réglementation d'Etat et les mesures de lutte contre le tabac ont des répercussions sur la production et la consommation des produits du tabac, ainsi que sur l'emploi. Les niveaux d'emploi sont également touchés par la polarisation, l'augmentation de la productivité, les nouvelles technologies, l'évolution des marchés, la consolidation des entreprises, la restructuration et l'amélioration de l'efficacité. Les gains de productivité ont abouti à la concentration des lieux de production, à la délocalisation et à des suppressions d'emplois dans les pays de l'OCDE. Dans les pays en développement, la concurrence provenant du secteur moderne de fabrication met à mal le secteur artisanal du tabac roulé à la main. Ces industries traditionnelles absorbent un grand nombre de travailleurs, notamment les femmes, qui n'ont que peu ou pas du tout d'autres possibilités d'emploi. L'intervenant a instamment prié le secteur et le gouvernement de prendre des mesures préventives afin d'atténuer les conséquences négatives sur l'emploi au moyen de la diversification et du développement d'autres utilisations du tabac.
18. Le porte-parole du groupe des travailleurs a approuvé les chiffres de l'emploi figurant dans le rapport. Les emplois dans les pays développés et dans certains pays en développement sont soit en stagnation soit en diminution, même si la production est en augmentation. Dans les pays émergents, on s'attend à une augmentation temporaire des emplois suivie d'une baisse avant une stabilisation. Même si la culture du tabac requiert une forte densité de main-d'œuvre, le nombre de travailleurs devrait diminuer. Le travail des enfants est répandu dans les plantations et les petites exploitations familiales en raison des conditions sociales et économiques difficiles auxquelles sont confrontés les exploitants et les travailleurs agricoles. Le VIH/SIDA ne fait qu'aggraver les mauvaises conditions caractérisant le secteur de la culture du tabac. L'intervenant a mentionné les forces internes menant à des changements dans le secteur du tabac, notamment la nécessité de satisfaire les attentes des détenteurs d'actions, l'augmentation de la productivité, l'introduction de

technologies de substitution de la main-d'œuvre et le transfert de la production vers des pays où les salaires sont faibles. Le secteur a également été confronté à un certain nombre de difficultés externes, telles que la mondialisation, la concurrence accrue, les mesures de lutte contre le tabac visant à décourager la consommation, les impôts-punition, la contrebande et le crime organisé. Les cultivateurs de tabac et les travailleurs agricoles dépendent des fabricants qui leur assurent une demande stable de feuilles. Cependant, le fait que l'on exige une très bonne qualité à bas prix incite les vendeurs de tabac à fixer les prix aux enchères, ce qui exerce une pression à la baisse sur les salaires.

- 19.** Le porte-parole du groupe des employeurs a également approuvé les statistiques figurant dans le rapport. Il a souligné que la culture du tabac garantit aux cultivateurs les rendements et les revenus les plus élevés qui puissent exister en termes de produits agricoles. Nombre d'entre eux n'ont pas d'autre choix que la culture du tabac car il n'y a pas de meilleure alternative. La fabrication du tabac est confrontée aux mêmes difficultés que les autres secteurs. L'intervenant ne souhaite pas minimiser les problèmes liés à l'emploi mais a souligné que des compétences toujours plus élevées sont requises à mesure que la technologie évolue. Quant aux conséquences de la réglementation peu favorable au secteur du tabac, il a souligné que celle de l'Union européenne interdit l'exportation de cigarettes contenant des niveaux élevés de goudron et de nicotine, obligeant ainsi les entreprises à se délocaliser vers d'autres parties du monde en vue de répondre à la demande. Les impôts élevés et les importantes mesures de lutte contre le tabac ne jouent pas non plus en faveur du secteur.
- 20.** Le représentant du gouvernement de la France a déclaré que l'environnement économique auquel le secteur du tabac est confronté est le même que pour d'autres produits. Il faut tenir compte des exigences de qualité, des réglementations et de l'évolution du goût des consommateurs. En effet, dans son pays, les habitudes de consommation sont en train de changer en faveur du tabac léger. Ce sont les préférences des consommateurs, et non les politiques de santé des gouvernements, qui ont dicté des changements en matière de production, de fabrication et de commercialisation.
- 21.** La représentante du gouvernement de l'Égypte a demandé des précisions sur les informations figurant dans le rapport au sujet des niveaux de salaires relatifs des hommes et des femmes en Égypte. Elle a déclaré que la législation dans son pays fait régulièrement l'objet d'inspections et garantit l'égalité de rémunération sans discrimination.
- 22.** Un membre travailleur du Zimbabwe a décrit les conséquences sur son pays de la baisse de la production du tabac pendant le programme de réforme agraire mis en place actuellement. Auparavant, 1 800 grandes exploitations agricoles et commerciales employaient plus de 100 000 travailleurs de façon permanente, ainsi que de nombreux saisonniers. Le grand nombre d'exploitations agricoles a diminué et se situe entre 300 et 500. En outre, 54 000 nouveaux exploitants agricoles travaillant sur de petites structures emploient maintenant environ 30 000 travailleurs semi-permanents. Dans son pays, le secteur du tabac et ses travailleurs sont confrontés à de nombreux problèmes. Le nombre d'emplois est en diminution, les structures sanitaires et scolaires sur les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses et la prostitution et les jeux de hasard sont en augmentation. Le nombre de personnes atteintes par le virus du VIH/SIDA a augmenté et le travail des enfants est en augmentation. Les nouveaux exploitants agricoles n'ont pas les compétences agricoles essentielles et ne font que peu de cas des syndicats. Cela entraîne de graves conséquences sur l'emploi. Les travailleurs sont abandonnés et n'ont aucune source de revenu. Dans le secteur de la fabrication, les entreprises sont délocalisées en Afrique du Sud. En conclusion, l'intervenante a déclaré que l'avenir du secteur du tabac au Zimbabwe semble effectivement très sombre.

-
23. Un membre travailleur de l'Argentine, fort de quarante années d'expérience en tant que travailleur et dirigeant syndical dans le secteur du tabac, a décrit les effets du phénomène auquel l'Argentine se trouve confrontée aujourd'hui. Quatre-vingt pour cent de la production de tabac du pays sont exportés à des tarifs fixés par les négociants, qui ne sont guère favorables aux cultivateurs. Une diminution de la production, des taux de change défavorables et la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs sont autant d'éléments qui ont eu des répercussions négatives sur le secteur, qui a en outre subi des pertes d'emplois liées aux progrès technologiques. La contrebande, notamment en provenance du Paraguay, de la Colombie et de la Chine, constitue un autre problème notoire. Les campagnes pour la lutte antitabac et la convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac ont également contribué à mettre le secteur en péril. Le gouvernement de l'Argentine a été prié de ne pas souscrire à la convention-cadre de l'OMS tant qu'elle n'aura pas été ratifiée par le Parlement. L'intervenant s'est montré convaincu de la nécessité de recourir au dialogue social tripartite pour améliorer les conditions de travail, encourager la reconnaissance syndicale et favoriser la croissance dans le secteur. La Banque mondiale a lancé des mesures incitatives visant à encourager la diversification vers d'autres cultures, mais le coût en est très élevé. L'orateur a souhaité voir les normes et la qualité des produits du tabac s'améliorer de façon à atténuer leurs effets nocifs sur la santé des consommateurs. Il s'est montré favorable aux programmes de prévention destinés aux adultes ainsi qu'à l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans. L'activité dans le secteur du tabac est génératrice de nombreux emplois, et la présente réunion offre une occasion-test d'améliorer la situation dans le secteur.
24. La représentante du gouvernement des Philippines a fourni des informations sur les tendances de l'emploi et sur la production et la consommation de tabac dans son pays. La fabrication comme la culture sont des activités à forte intensité de main-d'œuvre. En effet, deux millions de personnes gagnent leur vie grâce à la production de tabac. Les cigares et les cigarettes constituent en outre une importante source de revenu pour le gouvernement, avec 463 millions de dollars générés chaque année. Aujourd'hui, les fabricants philippins de cigares et de cigarettes déplorent une pénurie de tabac local, alors que la demande augmente. L'administration nationale du tabac étudie quels autres usages peuvent être faits du tabac, comme par exemple la production de papier, d'insecticides, d'éthanol, d'alcool industriel et d'extraits de nicotine à des fins médicinales. Si des projets de ce type parvenaient à voir le jour, le secteur ne s'en tiendrait pas aux cigarettes et cigares traditionnels, mais il pourrait se développer également dans les domaines de la production et de l'emploi. Le gouvernement des Philippines espère voir l'emploi dans le secteur du tabac augmenter de 30 pour cent au cours des cinq prochaines années.
25. Le représentant du gouvernement de l'Inde a observé que son pays était le second producteur au monde après la Chine. Des recherches novatrices pour rechercher quelles pourraient être les autres utilisations du tabac ont été menées en Inde. Le sulfate de nicotine qui peut être extrait des résidus du tabac pourrait être utilisé comme un pesticide biologique si l'on parvenait à réduire son taux de toxicité. D'autres produits dérivés pourraient être employés dans les produits pharmaceutiques contre le vieillissement et de l'huile pourrait être extraite des graines de tabac.
26. Le porte-parole du groupe des employeurs a relevé la tendance à la régionalisation de structures telles que l'Union européenne et le MERCOSUR, qui visent à encourager la libre circulation des personnes, des biens et des services. Auparavant, les sites de production se répartissaient dans plusieurs pays aux fins de réduire les coûts induits par les droits de douane. Avec la disparition des barrières douanières, c'est la situation dans son ensemble qu'il faut désormais revoir en envisageant des regroupements. Il convient de ne pas mettre l'accent uniquement sur les pertes d'emplois, certains d'entre eux ayant seulement été déplacés. La privatisation relève d'une décision gouvernementale. Il arrive que les monopoles d'Etat doivent prendre en considération des priorités autres que le

profit. Une fois privatisés, ces monopoles sont tenus de mettre en place de nouvelles structures pour rester compétitifs. La diversification répond aux motivations habituelles caractérisant toute activité économique, et l'activité centrale d'une entreprise tend à intégrer de nouvelles activités. Pour ce qui est de la culture du tabac, aucune solution de substitution raisonnable ne saurait être proposée car elle se traduirait par une diminution des recettes pour les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, compte tenu que le droit d'accise est bien supérieur sur le tabac que sur d'autres produits issus de l'agriculture. La diversification ne permet pas de créer beaucoup plus d'emplois; en revanche, elle génère des emplois d'un type nouveau. D'une manière générale, les conditions de travail sont plutôt satisfaisantes dans le secteur du tabac, bien que la situation ne soit pas vue du même œil dans les pays développés et dans les pays en développement. Dans les pays en développement, les travailleurs se réjouissent d'avoir un emploi bien rémunéré par rapport au salaire moyen, tandis que dans les pays développés ils semblent éprouver un sentiment de contrainte et de culpabilité à travailler dans l'industrie du tabac.

27. Un membre travailleur de l'Espagne a souligné le caractère approfondi du rapport. En Europe, le secteur du tabac se trouve menacé à mesure que les monopoles d'Etat sont mis à mal et remplacés par des oligopoles privés, les trois principaux étant Philip Morris, BAT et Reynolds. Les pertes d'emplois constatées en Espagne sont liées à un certain nombre de facteurs, tels que les progrès technologiques et les campagnes antitabac. Le harcèlement des fumeurs dans les lieux publics et l'escalade des taxes imposées aux consommateurs participent également à cet état de fait. L'Union européenne a récemment énoncé des directives concernant la présentation des produits du tabac, notamment les messages d'avertissement censés alarmer le consommateur. Cette mesure, associée à une concurrence intensive, a contribué à mettre le secteur du tabac espagnol en délicate posture. Entre 1997 et 2002, l'Espagne a perdu 4 000 des 11 000 emplois que comptait le secteur. Or ce chiffre ne tient pas compte des pertes d'emplois indirects. Les travailleurs se sont parfois vu proposer d'autres emplois, mais il ne s'agissait bien souvent que d'emplois temporaires caractérisés par des conditions de travail beaucoup moins satisfaisantes que celles offertes dans le secteur du tabac et par des salaires très inférieurs.
28. Un membre employeur du Pakistan a fait observer que, dans son pays, les taxes et les droits d'accises élevés sur le tabac ont favorisé l'émergence d'un groupe qui détient environ 20 pour cent des parts de marché, qui se soustrait aux taxes et autres droits et ne se préoccupe ni des droits ni de la sécurité et de la santé des cultivateurs de tabac et des travailleurs. Il a invité son gouvernement à mettre en place des mesures destinées à remédier à cette situation.
29. Un membre employeur de la France a fait état des répercussions qu'a eues la privatisation sur l'emploi dans le secteur du tabac. Les anciens monopoles ont été intégrés en amont comme en aval. Ce sont désormais les sociétés privatisées qui se partagent les activités, notamment la sous-traitance des services. Bien que l'Etat joue désormais un rôle moins déterminant dans ce secteur, il conserve cependant un certain nombre de prérogatives en matière d'intérêt public.
30. Un membre travailleur du Honduras a indiqué que les cigares se classent au deuxième rang des exportations du pays, derrière le café. Le Code du travail hondurien est extrêmement souple, et les employeurs tendent à omettre d'offrir des avantages sociaux ou des congés payés. De nombreux travailleurs sont rémunérés à la pièce et ne bénéficient d'aucune forme de sécurité sociale ou d'assurance médicale. Ils travaillent dans des conditions dangereuses, manipulant des produits chimiques à risque, sans aucune protection. Le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes et des enfants est monnaie courante dans le secteur du tabac. Et lorsqu'une plainte est déposée les plaignants sont accusés de diffamation.

-
31. La représentante du gouvernement de l'Italie a fait état de l'expérience de son pays en matière de privatisation, qui s'est soldée par de sérieux problèmes en termes d'emploi. Sur les 5 000 emplois supprimés, une moitié était occupée par des travailleurs qui ont pris leur retraite, l'autre a été absorbée dans des emplois du secteur public. Le gouvernement a demandé aux nouveaux employeurs privés de s'engager à maintenir les niveaux de l'emploi pendant au minimum trois ans.
 32. Un membre employeur de l'Inde a déclaré que des investissements récents ont été faits dans des usines, ce qui n'empêche pas les entreprises productrices de tabac, tout comme les entreprises des autres secteurs d'activité, d'envisager le recours à d'autres possibilités. Le plus grand producteur de tabac de l'Inde a diversifié ses activités et intervient désormais dans l'alimentaire, les vêtements et le papier, trois secteurs où il est génère des emplois. Qu'il soit direct ou indirect, et qu'il soit ou non lié au secteur du tabac, l'emploi demeure l'objectif numéro un.
 33. Un membre travailleur du Kirghizistan a décrit les effets de la transition économique et de la réforme agraire sur l'emploi dans le secteur du tabac, mettant notamment l'accent sur le recours accru au travail des enfants depuis 1992, année où les immenses exploitations collectives ont été réparties en à peu près 84 000 petites entreprises exploitées par des petits cultivateurs. En 2002, les recherches menées par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et par l'UITA ont établi que ces petites exploitations avaient fréquemment recours au travail des enfants, phénomène qui n'existait pratiquement pas du temps des grandes exploitations d'Etat. L'intervenant a conclu ses propos en indiquant que d'autres pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI) se trouvent confrontés aux mêmes types de problème en ce qui concerne la privatisation dans le secteur du tabac.
 34. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a indiqué au sujet de la déclaration précédente que le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) prévoyait la mise en place d'activités dans le secteur agricole au Kirghizistan. Toutes informations pertinentes devraient être transmises à l'IPEC afin que les programmes puissent être élaborés en vue de répondre aux besoins de l'industrie du tabac.
 35. En guise de résumé, le porte-parole du groupe des travailleurs a souligné les problèmes particulièrement importants auxquels se heurtent les travailleurs. La satisfaction des actionnaires semble l'emporter sur les intérêts des travailleurs. Quelques oligopoles du tabac sont engagés dans une bataille de réduction des dépenses en vue d'étendre leurs parts de marché, ce qui a pour effet d'aboutir à des suppressions d'emplois. Les négociants en tabac contrôlent le marché pour faire baisser les prix pratiqués par les petits cultivateurs. Le travail en sous-traitance et l'externalisation de la main-d'œuvre impliquent une diminution du nombre des emplois de qualité dans la fabrication et la culture du tabac. La réforme agraire peut contribuer à lutter contre la pauvreté pour autant qu'elle soit convenablement mise en œuvre, mais elle peut aussi engendrer des problèmes comme ceux auxquels fait référence l'exemple du Zimbabwe.

Point 3: Quelles sont les implications de cette évolution sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur du tabac?

36. La secrétaire exécutive a suggéré qu'il fallait prendre en compte les normes internationales du travail et développer les mécanismes et les structures du dialogue social dans le secteur. Dans l'éventualité d'une diversification des produits, les problèmes de formation et de reconversion professionnelles doivent être pris en considération. En ce qui concerne les conditions de travail et la mise en place d'emplois hautement qualifiés dans les pays à bas revenu, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la

politique sociale a fait des recommandations claires. Il serait bon de rassembler des informations sur les pratiques ayant fait preuve de leur efficacité. L'intervenante a également affirmé que les entreprises ont le devoir social de s'inspirer des principes du travail décent et d'articuler plus nettement éthique et commerce. En conclusion, elle a insisté sur la nécessité de développer la protection sociale des travailleurs surtout dans les pays en développement et les pays en transition.

37. Le porte-parole du groupe des travailleurs a constaté qu'il existe une forte compétition dans le secteur du tabac et que le besoin d'accroître les profits a conduit à une restructuration permanente de cette industrie. La volonté de réduire les coûts et les mesures en faveur de la productivité ont contribué à de fortes réductions d'emploi. Cela est particulièrement vrai dans le contexte actuel, où libéralisation et privatisations s'attaquent de plus en plus à la protection sociale dont les travailleurs jouissaient dans le passé. Etant donné que les sociétés font pression pour faire baisser les prix et empêcher d'autres alternatives, la concentration de l'industrie du tabac a des conséquences graves sur les tabaculteurs. Cela débouche sur la pauvreté, les dettes et le recours au travail des enfants.
38. Un membre travailleur du Bénin a noté que, dans son pays, la démocratisation et la libéralisation économiques sont allées de pair. Cela a eu un impact négatif sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur du tabac ainsi que sur la situation sociale des travailleurs aussi bien au niveau de la production que de la fabrication. Nombre de travailleurs du tabac au Bénin sont dans le secteur informel. Leurs conditions de travail sont très loin d'être satisfaisantes. Ils sont analphabètes et n'ont pas de protection sociale. Leur travail les expose à des substances dangereuses et aux maladies et pourtant ils n'ont pas accès aux soins médicaux et à la protection sociale. Les normes internationales du travail en la matière devraient être appliquées.
39. Un membre travailleur de la Malaisie a souligné le fait que, dans son pays, les femmes constituent l'essentiel de la main-d'œuvre employée par l'industrie du tabac. Maintenant que le travail manuel a été éliminé et que la polyvalence s'est imposée, les femmes trouvent de moins en moins de travail dans le secteur alors que les hommes possédant des qualifications techniques sont de plus en plus recherchés. Cette forte réduction des possibilités d'emploi pour les femmes est très préoccupante.
40. Le représentant du gouvernement de la Malaisie a répondu à l'intervention de ce membre travailleur en relevant qu'à un même niveau de qualification les salaires dans le secteur de la fabrication du tabac étaient plus élevés que ceux d'autres industries. Il a été étonné d'apprendre que la polyvalence avait des incidences négatives sur l'emploi des femmes.
41. Un membre travailleur de la France a fait allusion à des suppressions d'emplois directement causées par une fusion entre une société espagnole et une société française. Des négociations entre le syndicat et la société ont débouché sur l'adoption d'un plan social prévoyant des retraites anticipées ainsi que d'autres avantages. Selon lui, plus il y aura de restructurations et plus les entreprises tendront à externaliser la production, plus il y aura de suppressions d'emplois.
42. Le vice-président du groupe des travailleurs (Zimbabwe) a décrit les conditions de travail lamentables des femmes travaillant dans l'industrie du tabac. Ces femmes travaillent pendant de longues heures, n'ont pas de congé de maternité, manquent de garderies pour leurs enfants, n'ont aucune couverture sociale, et ont un accès très réduit à l'éducation. Comme le plan national de protection sociale ne s'applique qu'aux ressortissants du pays, beaucoup de travailleuses d'origine étrangère en sont écartées. Il arrive souvent que ces femmes prennent un court congé de maternité et retournent au travail avec leurs enfants à moins qu'elles ne les laissent à la garde d'enfants plus âgés ou de jeunes domestiques peu rémunérés. L'orateur a décrit le sort peu enviable de toutes les jeunes travailleuses qui

risquent en permanence d'être victimes d'abus sexuels et d'être infectées par le virus du sida. L'orateur a enfin insisté sur le sort tragique des travailleurs migrants du secteur du tabac. Au Zimbabwe, la réforme agraire a provoqué de massives suppressions d'emploi et beaucoup de travailleurs de ce secteur ont émigré vers les pays voisins de l'Afrique du Sud, le Malawi, le Mozambique et la Zambie où leur sont proposés des emplois peu qualifiés et très faiblement rémunérés.

43. Un membre travailleur du Honduras a évoqué le problème des contrats d'embauche saisonniers ou temporaires qui évitent aux employeurs de souscrire une assurance pour leurs employés et de leur donner des congés payés ou d'autres types d'avantages. Même si le travail est permanent, ces contrats à durée limitée sont très fréquents au Honduras.
44. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a approuvé les commentaires des précédents orateurs concernant la situation des femmes travailleuses dans le secteur du tabac et a proposé que les conclusions de la réunion fassent mention de ce problème.
45. La représentante du gouvernement de Cuba a fait remarquer que, dans l'industrie du tabac de son pays, plus de la moitié des travailleurs sont des femmes. Les femmes travailleuses bénéficient de la même couverture sociale que les travailleurs des autres industries. La même législation du travail s'applique à leurs activités. Elles ont droit à la protection de la maternité, aux mêmes rémunérations que les hommes, à tous les avantages de la protection sociale et peuvent également accéder à l'éducation et à la formation.
46. Un membre employeur du Malawi a déclaré que, dans son pays, les travailleurs saisonniers ne perdent aucun avantage en matière de protection sociale puisqu'ils bénéficient de la même couverture sociale que les autres travailleurs quand ils sont réembauchés. Ces dispositions ont été prises en 2000 en vertu d'une loi qui a été préparée avec le concours de l'OIT.
47. Le représentant du gouvernement de la Tunisie a déclaré que nombre de problèmes soulevés pendant le débat sont communs à plusieurs industries. Il a estimé que la réunion devrait beaucoup plus se concentrer sur le futur de l'emploi dans l'industrie du tabac et la menace d'un recul des emplois dû à une production déclinante. L'industrie du tabac est à la croisée des chemins et des choix doivent être faits. Quelles solutions sont viables? Est-ce que les niveaux d'emploi seront maintenus ou l'industrie devra-t-elle procéder sans cesse à de nouveaux licenciements au fur et à mesure que décline la consommation?
48. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne, parlant au nom du groupe gouvernemental, a déclaré que bien que tous les efforts soient faits pour soutenir le secteur il craignait que l'emploi ne se dégrade fortement surtout dans certaines régions de forte production affectées par les délocalisations. Les politiques de lutte contre le tabac et les pressions exercées par les restructurations ont également affecté les marchés. Les gouvernements sont donc soucieux de maintenir l'emploi à des niveaux aussi élevés que possible et désireux de prendre toute mesure susceptible de créer des emplois dans d'autres secteurs pour compenser les suppressions d'emplois dans le secteur du tabac. Il faut cependant prendre garde à garantir les mêmes niveaux de revenu dans ces nouveaux emplois. L'orateur a ensuite souligné l'importance des principes du travail décent et le respect des normes fondamentales du travail, donnant comme exemples l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, l'élimination de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine et les restructurations de l'industrie du tabac menées selon les meilleures pratiques. La promotion des droits des travailleurs doit être intensifiée. Les employeurs et les travailleurs doivent assurer une meilleure transparence du secteur et chercher des solutions pour atténuer les effets nocifs du tabac, comme cela a déjà été fait pour d'autres substances dangereuses. Des recherches devraient être menées en vue de réduire les dangers du tabac. Pour les travailleurs qui sont toujours employés dans

l'industrie du tabac, la sécurité et la santé sont des enjeux fondamentaux. L'intervenant a appelé à une approche intégrée des questions relatives à la sécurité similaire à celle qui a été adoptée par la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001. Les gouvernements devraient examiner les problèmes du secteur du tabac dans le contexte de l'économie planétaire. Les problèmes telles la fiscalité, l'égalité de conditions dans l'industrie internationale du tabac, la lutte contre la production illégale de tabac et la contrebande sont très importants. Les ministres du Travail et les syndicats d'industrie devraient propulser le problème de l'emploi en tête de leur ordre du jour, comme les ministres le font au regard des problèmes de santé. La reconversion totale du secteur pourrait bien devenir un enjeu capital. Des partenariats doivent être créés pour concevoir des systèmes de production alternatifs. Dans certains cas, une approche multisectorielle est nécessaire. Les liens de l'industrie vers l'amont et vers l'aval doivent être étudiés. La diversification de l'utilisation du tabac dans d'autres secteurs et la reconversion des travailleurs dans des emplois de remplacement doivent être préconisées. Une attention particulière devrait être portée aux groupes vulnérables comme les femmes et les enfants travaillant dans le secteur. L'intervenant a noté que les problèmes de santé liés au tabac affectant l'ensemble de la population ont été également discutés dans le contexte du projet de convention-cadre de l'OMS, quand débutait la réunion sur les tendances de l'emploi dans le secteur du tabac.

- 49.** Le porte-parole du groupe des employeurs a abordé de concert les troisième et quatrième points. Si l'évolution technologique provoque des suppressions d'emplois dans certaines circonstances, elle suscite également des améliorations significatives, elle permet aux entreprises de mieux affronter la concurrence et contribue à améliorer les normes environnementales et les normes de sécurité. De la même façon, les restructurations entraînent certaines suppressions d'emplois mais elles ne provoquent pas de baisses de rémunérations ou ne compromettent pas les conditions de travail comme cela est le cas dans d'autres industries. Accroître la valeur des actions n'est pas l'unique moteur des entreprises. La coopération étroite entre les tabaculteurs, les fabricants et d'autres organismes a provoqué un progrès significatif en termes de conditions de travail et de rendement des cultures. L'instauration d'un dialogue fructueux entre les employeurs, les travailleurs, les gouvernements et d'autres organismes peut, au besoin, permettre d'atténuer les conséquences de la restructuration et aider à maintenir de bonnes conditions de travail. Le dialogue est la clé de tout. L'absence de dialogue peut susciter des antagonismes, conduire à des suppressions d'emplois et à d'autres conséquences négatives pour les gouvernements, les sociétés et les travailleurs. Revenant aux problèmes de réglementation et de taxation, l'intervenant a noté l'absence de dialogue tripartite au début du processus de discussion quand l'impact négatif potentiel de réglementations trop restrictives ou de droits d'accises trop élevés pouvait être établi et que des solutions pouvaient être apportées. Des droits d'accises excessifs sur les produits du tabac peuvent conduire à des suppressions d'emplois, à une baisse des recettes fiscales ainsi qu'à une baisse de la qualité, à des lacunes en matière d'information et à un désintérêt des consommateurs qui se tournent vers d'autres circuits de production et de distribution.
- 50.** Le représentant du gouvernement de la France a réaffirmé l'importance de la transparence. Le secteur du tabac a fonctionné dans un environnement fermé pendant si longtemps, fabriquant des produits décriés par la société, qu'il est maintenant aux prises avec une image négative. Aussi, il prie instamment le secteur d'adopter une approche plus réaliste et transparente face aux problèmes auxquels il est confronté, notamment ceux liés aux suppressions d'emplois. Cette démarche doit se fonder sur deux aspects relatifs à la politique de l'emploi dans le secteur du tabac, l'un porte sur la rationalisation économique de la production et l'autre sur l'environnement social négatif au sein duquel cette rationalisation a lieu.

-
51. Un membre employeur du Royaume-Uni a déclaré que la question de la transparence avait été bien perçue, citant notamment l'expérience du secteur du tabac qui a vu l'adoption du Master Settlement Agreement aux Etats-Unis, une dure leçon pour le secteur, certes, mais une leçon bénéfique. Transparence et confiance doivent faire partie intégrante du dialogue social en tant que principes fondamentaux de la négociation, de façon à produire des résultats concrets. L'intervenante a cité le cas du Malawi, où des ONG et des groupes de travailleurs ont accusé le secteur du tabac d'exploiter le travail des enfants dans des proportions telles qu'un boycott a été envisagé. Le secteur a entrepris de coopérer avec l'UITA et l'ITGA) aux fins de mettre sur pied la Fondation ECLT (*Eliminate Child Labour in Tobacco*), aujourd'hui présente au Malawi ainsi que dans d'autres régions du monde, où elle met en œuvre des programmes d'action. Le Mexique offre un autre exemple réussi de dialogue social reposant sur la transparence. Le projet «Blossom», qui porte sur les Indiens migrants travaillant dans la culture du tabac, regroupe cultivateurs, fabricants, transformateurs, métayers, travailleurs sociaux, gouvernement et syndicats réunis pour traiter la question du travail des enfants et atténuer certains des effets négatifs de l'emploi dans la culture du tabac. Un troisième exemple a été cité, qui portait sur l'épineuse question des tarifs. Lorsque l'ONG Christian Aid a publié un rapport détaillé critique à l'égard de la filiale de BAT au Brésil, la société mise en cause a invité l'ONG à prendre part au dialogue en vue de traiter, entre autres, les questions des tarifs, du travail des enfants et de l'utilisation des pesticides. Cette initiative a permis de réunir toutes les parties concernées en vue de chercher des solutions. Ce sont là autant d'exemples qui illustrent l'importance du dialogue. Pour finir, l'intervenante a remercié l'OIT d'être la première institution spécialisée des Nations Unies à avoir invité les entreprises productrices de tabac à participer à un débat sur les problèmes rencontrés dans le secteur.
52. Un membre employeur du Népal a brièvement résumé la situation économique et sociale de son pays, où le chômage et le sous-emploi sont répandus. Le gouvernement et les partenaires sociaux devraient davantage s'attacher à créer des emplois plutôt qu'à diminuer les possibilités d'emploi dans un secteur bien établi et florissant. Les priorités nationales en matière de santé doivent être prises en considération mais les questions liées au tabac ne figurent pas parmi les dix problèmes sanitaires prioritaires du pays.

Point 4: Quelles sont les mesures que devraient prendre les partenaires sociaux et les gouvernements à tous les niveaux en vue d'atténuer les effets négatifs des changements sur les niveaux de l'emploi et de résoudre les difficultés à l'avenir?

53. La secrétaire exécutive a attiré l'attention sur l'importance du dialogue social à tous les niveaux. Les questions fondamentales devant être examinées portent sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce, l'identification des groupes vulnérables, la formation et la reconversion en vue de préparer les travailleurs à la diversification du secteur du tabac et de ses produits, le développement d'autre production végétale et les conséquences pour les pays pauvres des politiques de lutte contre le tabac sur les politiques de développement international.
54. Un membre employeur du Bangladesh a relaté sa propre expérience de dialogue social tripartite. Il a participé à des négociations portant sur des indemnités de licenciements devant être accordées à des travailleurs touchés par la fermeture d'une usine, qui se sont soldées par un règlement à l'amiable dans le cadre duquel il a été convenu qu'une ONG locale participerait à la réinsertion externe, qu'elle apporterait des conseils et qu'elle accorderait des prêts concessionnels aux travailleurs licenciés. En intégrant une ONG locale au processus de dialogue social aux côtés des partenaires sociaux traditionnels,

l'entreprise a pu trouver la meilleure solution possible au niveau microéconomique en faveur des travailleurs concernés par la fermeture.

- 55.** Le porte-parole du groupe des travailleurs a souligné l'importance de la consultation, du partage des informations et du dialogue avant que des décisions de gestion ayant des conséquences sur l'emploi ne soient prises. Des plans sociaux valables devraient être négociés afin d'offrir de nouvelles perspectives aux travailleurs licenciés. La formation doit être continue et pertinente eu égard à l'évolution des besoins du marché du travail en vue de ne pas se laisser distancer par les nouvelles technologies, l'évolution des produits et la restructuration des entreprises. Les petits exploitants devraient recevoir une rémunération juste pour leurs récoltes et les travailleurs un salaire équitable pour leur travail. Les uns comme les autres devraient bénéficier des énormes richesses générées par l'industrie du tabac. Il convient de respecter les normes fondamentales du travail ainsi que les conventions de l'OIT ayant spécifiquement trait à l'agriculture, parmi lesquelles la convention (n° 10) sur l'âge minimum (agriculture), 1921; la convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921; la convention (n° 110) sur les plantations, 1958; la convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; et la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001. Les accords-cadres sont les instruments les mieux appropriés pour promouvoir les normes du travail et favoriser des relations professionnelles constructives. Contrairement aux initiatives unilatérales lancées par les entreprises, tels les codes de bonne conduite, les accords-cadres peuvent être surveillés et contrôlés en permanence par les syndicats, ce qui les rend plus crédibles. Les pouvoirs publics et les entreprises doivent cofinancer des programmes de formation proactive et de création d'emplois, et les politiques du travail doivent s'attacher à promouvoir un emploi de qualité élevée. Il convient d'examiner les politiques fiscales en veillant à écarter toute forme d'encouragement à la contrebande, à la contrefaçon et au commerce illégal des produits du tabac. Enfin, il a été demandé aux gouvernements de ratifier les normes internationales du travail portant sur le secteur de l'agriculture et de veiller à ce que les entreprises opérant dans leur pays s'y conforment également. Toute législation du travail se doit de couvrir le secteur de l'agriculture. Les autorités gouvernementales doivent se fixer comme priorité la poursuite de la lutte contre l'exploitation du travail des enfants, en apportant un soutien au plan social à ceux d'entre eux qui ont été retirés du monde du travail et en mettant à leur disposition des installations de formation.
- 56.** Le porte-parole du groupe des employeurs a rappelé que les membres de son groupe sont pleinement favorables au dialogue social, précisant toutefois que les décisions stratégiques ayant une incidence sur l'avenir des entreprises doivent incomber à ceux qui ont pris le risque de les créer et de les exploiter.
- 57.** Un membre travailleur de l'Argentine a pris note du consensus général qui s'est dégagé au sujet de l'importance du dialogue social. Il a passé en revue trois éléments nécessaires pour garantir que le dialogue social porte ses fruits. Tout d'abord, les syndicats doivent pouvoir accéder à des informations fiables portant sur l'emploi, les conditions de travail et l'introduction de nouvelles technologies, de sorte que des accords puissent être signés au plus vite. Ensuite, les conventions collectives doivent avoir force de loi. Enfin, les débats doivent être sincères. Les accords-cadres peuvent contribuer à garantir le traitement des partenaires sur un pied d'égalité et la continuité des moyens de subsistance, notamment lorsque les travailleurs ont été licenciés et qu'ils sont trop âgés ou pas suffisamment préparés pour réintégrer le marché du travail. Il convient de mettre en place un système de gestion permanent qui veillerait à ce que les postes vacants soient pourvus aussi vite que possible de façon à ne pas porter atteinte à la productivité. Le dialogue tripartite est un élément décisif, et il se pratique déjà dans certaines régions où les conventions collectives sont transmises aux gouvernements pour approbation.

-
- 58.** Un membre travailleur de l'Inde a exposé la situation de l'emploi des quelque 4 millions de travailleurs du secteur des bidis employés dans le secteur non structuré de l'économie. Bien qu'il existe une législation du travail régissant les travailleurs affectés à la fabrication des bidis et des cigares, ces derniers ont toutes les peines du monde à bénéficier de la protection de la loi compte tenu qu'ils sont rémunérés à la pièce et que leur relation d'emploi est difficile à prouver. Le même type de problème se pose pour les travailleurs agricoles journaliers du secteur du tabac. L'emploi est en régression dans la culture et la transformation du tabac comme dans le roulage des bidis à la main. Le plus gros problème auquel se heurtent ces travailleurs consiste à trouver un autre emploi car cela suppose l'acquisition de nouvelles compétences. Des activités de formation ont été mises en place pour transmettre des compétences en matière d'agriculture aux travailleurs dont l'emploi a été supprimé, ce qui a permis de souligner la nécessité de prévoir des fonds renouvelables destinés à financer ces initiatives.
- 59.** La représentante du gouvernement de l'Égypte est convenue que les tendances de l'emploi n'augurent rien de bon pour les travailleurs du secteur du tabac. Les entreprises doivent aider les travailleurs privés de leur emploi en leur proposant une reconversion ou en les aidant à trouver un nouvel emploi. Les gouvernements ont un rôle important à jouer en matière de licenciements en veillant à ce que les travailleurs perçoivent les prestations auxquelles ils peuvent prétendre et à ce que leurs droits au travail soient protégés. Ils doivent renforcer les inspections du travail et consulter l'OIT au sein des questions touchant au bien-être des travailleurs.
- 60.** Un membre travailleur du Malawi a fait un bref exposé du système du métayage dans son pays. Près de la moitié de la population de son pays travaille dans l'agriculture, dont la majorité dans la culture du tabac. La plupart des travailleurs vivent dans une extrême pauvreté. Bien que le Malawi ait ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, les droits des travailleurs ne sont pas pleinement respectés, et les métayers ne sont protégés par aucune loi. La législation visant à réglementer le système du métayage et à améliorer les conditions de vie et de travail des métayers est régulièrement ajournée depuis 1994. Les travailleurs de l'agriculture n'ont pas de sécurité sociale. Le taux de syndicalisation dans le secteur est faible. Gouvernements, employeurs et travailleurs se sont récemment assis à la table des négociations pour étudier un éventuel code de bonne conduite concernant l'élimination du travail des enfants. Par ailleurs, la construction d'une école a débuté dans une région où les syndicats sont présents, et ce, grâce à la Fondation ECLT.
- 61.** Un membre employeur du Malawi a confirmé les aspects indésirables du métayage au Malawi et a signalé que son entreprise collaborait avec la Banque mondiale en vue de renforcer les coopératives des petits exploitants. Le métayage des exploitants individuels et la sécurité alimentaire sont des questions importantes prises en compte dans le projet. En ce qui concerne la syndicalisation, son entreprise a invité à plusieurs reprises les responsables nationaux des syndicats à venir parler aux travailleurs en usine, mais à ce jour ils n'ont toujours pas répondu favorablement à cette invitation. Il a fait part de sa volonté de collaborer avec le membre travailleur de son pays une fois rentrés dans leur pays.
- 62.** Un membre travailleur du Japon a décrit un accord sur la rationalisation conclu entre son syndicat et Japan Tobacco. Il a été convenu qu'en cas de rationalisation l'entreprise améliorerait les conditions de travail des employés restants et proposerait des mesures aux employés licenciés. Afin d'éviter des conflits inutiles entre l'entreprise, les syndicats et les travailleurs, l'entreprise devait soumettre ses projets de rationalisation trente jours avant qu'ils ne prennent effet. Les employés licenciés ont bénéficié d'une aide pour trouver un nouvel emploi, ont reçu une formation et ont eu droit à une indemnité de retraite supplémentaire. Le dialogue social et la consultation en matière d'emploi et de conditions de travail ont permis aux relations professionnelles d'évoluer.

-
- 63.** Le vice-président du groupe des travailleurs (Zimbabwe) a, au nom des travailleurs, remercié les employeurs de fournir des emplois et leur a demandé de remercier les travailleurs car ils répondent aux besoins fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les employeurs devraient chercher à répercuter sur les communautés certains des revenus qu'ils gagnent, sous la forme de structures sanitaires et d'établissements scolaires. L'intervenante a proposé que les employeurs paient les frais de scolarité des enfants ayant cessé de travailler de sorte qu'ils acquièrent les compétences dont ils auront besoin plus tard dans la vie. Elle a instamment prié les employeurs à considérer les travailleurs non comme des ennemis mais comme des partenaires sociaux. Les deux parties devraient participer au dialogue social en vue de créer un environnement de travail favorable dans lequel les travailleurs sentiront qu'ils font partie intégrante de l'entreprise. Elle a également appelé le gouvernement à consulter les employeurs et les travailleurs de sorte que des problèmes soient évités.
- 64.** Le porte-parole du groupe des employeurs a répondu que les employeurs établissent une distinction entre la disposition relative à l'éducation de base, dont la responsabilité incombe aux gouvernements et aux familles, et la disposition relative à la formation professionnelle et au perfectionnement à laquelle le secteur du tabac est fortement attaché.
- 65.** Un membre travailleur du Kirghizistan a déclaré que le dialogue social ne devait pas être qu'une déclaration d'intention mais une pratique quotidienne dans le secteur. Dans les pays de l'ex-Union soviétique, les entreprises transnationales qui contrôlent maintenant le secteur du tabac ont essayé d'annihiler les syndicats, de s'immiscer dans les affaires internes, de remplacer les responsables syndicaux, d'intervenir dans les élections et de créer des conditions défavorables pour les membres des syndicats. Certaines ont refusé de conclure des accords de négociations collectives. A la lumière des paroles encourageantes prononcées sur le dialogue social, il serait utile que les employeurs garantissent des conditions au niveau de l'entreprise qui permettraient aux syndicats de se développer favorablement.
- 66.** Le porte-parole du groupe des travailleurs a mis l'accent sur le fait que le dialogue social allait de pair avec la négociation et les négociations collectives dans le contexte des relations de travail. Même si les employeurs insistent sur le rôle des ONG, il faut reconnaître que ces dernières ne peuvent remplacer les syndicats. Les employeurs ont pour mission de gérer les risques et de prendre des décisions, mais il est important que l'impact de ces décisions sur les familles et les communautés soit reconnu. Les décisions des employeurs n'affectent pas seulement les employeurs individuels. Les travailleurs soutiennent la Fondation ECLT pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac qui incite les entreprises concernées à prendre leurs responsabilités par rapport à l'exploitation du travail des enfants. L'intervenant a espéré que ce modèle sera reproduit dans d'autres secteurs d'activité.
- 67.** Le porte-parole du groupe employeur a indiqué que les sociétés productrices de tabac étaient conscientes de l'impact que leurs décisions pouvaient avoir sur les individus, les familles et la société dans son ensemble. C'est pourquoi il s'agit de procéder à des évaluations fiables et méthodiques avant de prendre des décisions. L'orateur a enjoint les autorités à évaluer de la même façon l'impact de leurs décisions. De mauvaises décisions ne deviennent pas de bonnes décisions parce qu'elles sont des décisions de lutte antitabac.
- 68.** Un membre employeur de la France a fait remarquer que la tendance à rechercher toujours plus de productivité s'expliquait par un niveau trop élevé de taxation. Pendant la discussion générale, aucun lien direct n'a été établi entre la baisse de la consommation et les suppressions d'emplois. Peut-être faudrait-il réfléchir au poids des taxes qui a poussé les sociétés à adopter des mesures de réduction des dépenses qui ont des incidences

négatives sur l'emploi. L'intervenant a pensé qu'il était souhaitable de se demander quelles mesures les gouvernements pourraient prendre pour réduire la consommation excessive ou inappropriée de tabac sans pour autant porter préjudice à l'emploi.

69. Le représentant du gouvernement de la Tunisie a attiré l'attention des participants sur le fait que le projet de convention-cadre de l'OMS contient une clause sur l'assistance aux gouvernements ayant ratifié la convention relative à la reconversion des travailleurs.
70. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a remarqué que certains gouvernements ont exprimé l'avis que la Convention-cadre sur la lutte antitabac de l'OMS ne devait pas être ignorée. Bien que le travail de l'OMS porte sur des problèmes de santé, et celui de l'OIT sur l'emploi, il n'est pas impossible que le travail de l'OMS ait des incidences sur l'emploi dans le secteur du tabac. Une coopération étroite est donc nécessaire entre les deux organisations. L'intervenant a également remarqué que le dialogue social doit être renforcé et doit être instauré à plusieurs niveaux – celui de l'entreprise, celui du secteur mais également au niveau local et au niveau national. L'OIT pourrait aider les gouvernements et les partenaires sociaux de multiples façons, par exemple en élaborant des statistiques sur l'emploi, en menant des recherches sur les conditions de travail, la sécurité et la santé ainsi qu'en intensifiant les échanges d'informations entre les différents Etats Membres.
71. Le porte-parole du groupe des employeurs a déclaré que les partenaires sociaux doivent être impliqués et consultés dans le cadre d'autres instances où sont débattues les questions liées au tabac.
72. Le représentant du gouvernement de la France est convenu que les partenaires sociaux doivent de toute évidence être consultés au sujet des tendances générales dans le secteur. Ils peuvent aussi de leur propre chef prendre des initiatives et signer des accords portant par exemple sur la restructuration des entreprises, la reconversion des travailleurs vers d'autres emplois ou le reclassement des usines. Les partenaires locaux, les communautés et les autorités gouvernementales doivent également être associés à ces efforts.

Points 5 et 6: Quelles mesures devraient prendre les partenaires sociaux et les gouvernements pour promouvoir un travail décent dans les secteurs du bidi et du kretek? Quelle aide peut apporter l'OIT?

73. La secrétaire exécutive a fait observer que les gouvernements peuvent souhaiter réexaminer leurs politiques de l'emploi et leur législation relative au secteur du tabac, en mettant tout particulièrement l'accent sur les femmes et les enfants qui travaillent, la promotion du dialogue social à tous les niveaux et la protection des niveaux de l'emploi. Les domaines couverts par les quatre objectifs stratégiques de l'OIT sont suffisamment vastes pour permettre de traiter les questions soulevées jusqu'ici au cours des débats. Les instruments de l'OIT, y compris les normes fondamentales du travail et autres normes telles que la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, et la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, fournissent des orientations sur les questions qui préoccupent le secteur du tabac, notamment les droits fondamentaux, la promotion de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Dans le cadre de ses programmes techniques et de ses services consultatifs, l'OIT peut offrir ses compétences dans les domaines suivants: lutte contre la pauvreté, renforcement des compétences, coopératives, développement des petites entreprises, sécurité et santé, et renforcement des capacités des partenaires sociaux. L'Organisation peut en outre jouer un rôle décisif en matière de sensibilisation, prendre part à des partenariats internationaux et travailler en synergie avec d'autres institutions des Nations Unies en vue d'améliorer la qualité du

travail dans le secteur du tabac et de promouvoir de nouvelles perspectives d'emplois pour les groupes à risque.

74. Le porte-parole du groupe des employeurs a indiqué que les secteurs du bidi et du kretek avaient une forte connotation culturelle. Ces produits, traditionnellement fabriqués dans des petites structures familiales et par les travailleurs à domicile, ne sauraient être comparés au plan structurel avec l'industrie de la cigarette. C'est pourquoi les questions telles que le travail des enfants et les conditions de travail devraient être traitées essentiellement aux niveaux local et national, l'éducation jouant ici un rôle prédominant. Des initiatives telles que le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants et la Fondation pour l'élimination du travail des enfants (ECLT) et, plus généralement, la conformité à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi peuvent aider à traiter ces questions.
75. Le vice-président du groupe des employeurs (Inde) a déclaré que dans son pays la fabrication et la distribution de bidis employaient approximativement 4,5 millions de personnes en 1992-93. Dix ans après, ce chiffre s'établit à 4,25 millions, traduisant un déclin de l'emploi de 1 à 1,5 pour cent par an, qui touche surtout l'agriculture. Bien que les travailleurs du secteur des bidis soient couverts par la législation générale du travail, il existe deux lois qui les concernent spécifiquement: la loi sur le fonds de prévoyance sociale des travailleurs du secteur des bidis et des cigares et la loi sur les conditions de travail des travailleurs du secteur des bidis et des cigares. L'existence de ces deux lois démontre l'importance que les partenaires sociaux donnent à l'industrie des bidis. Concernant l'offre et la demande, trois facteurs ont acquis une certaine importance depuis peu: les utilisations du tabac autres que celles dévolues à la fabrication des bidis, notamment le tabac à chiquer; l'urbanisation croissante et le changement des modes de vie menant à la consommation de minicigarettes et non plus de bidis, et, enfin, l'utilisation du papier à cigarettes au lieu des feuilles de tendu dans la fabrication des bidis. L'intervenant a également signalé des améliorations dans les quatre domaines suivants: santé et sécurité au travail, conditionnement et distribution des produits, accès à l'éducation des enfants des travailleurs du secteur des bidis, et lutte contre l'exploitation du travail des enfants. Il a également mis en avant le mouvement coopératif dans l'Etat de Kerala et l'existence d'une association de femmes ayant un travail indépendant. Ces exemples témoignent selon lui d'une évolution positive dans ce secteur d'activité.
76. Un membre travailleur de l'Inde a décrit l'expérience indienne concernant les bidis du point de vue de la SEWA (Self Employed Women's Association). L'intervenante a évoqué les deux lois précédemment mentionnées qui portent spécifiquement sur les travailleurs indiens fabriquant des bidis, et a déclaré que grâce à ces lois ces travailleurs peuvent bénéficier de systèmes de sécurité sociale tels que les assurances, les allocations de logement et les indemnités de maternité. En outre, et c'est encore plus important, les travailleurs ont pu obtenir une carte d'identité au titre de cette loi sur la protection sociale. Elle a convenu avec le membre employeur de l'Inde qu'une autre législation du travail était applicable aux travailleurs fabriquant des bidis mais a déclaré que sa mise en œuvre auprès de ces travailleurs était actuellement inexistante. Elle a ensuite poursuivi en décrivant deux affaires concernant le Fonds de prévoyance des travailleurs du secteur des bidis ayant été portées par la SEWA devant le tribunal au nom des travailleurs du secteur de la fabrication des bidis. Plusieurs facteurs sont considérés comme contribuant à la récession du secteur des bidis, à savoir l'interdiction de fumer des bidis dans les lieux publics, ce qui aboutit à une consommation accrue du tabac à chiquer, un produit sur lequel ne pèse aucune interdiction publique; l'arrivée sur le marché indien de fabricants de cigarettes étrangers; et une augmentation de la consommation de cigarettes. Enfin, l'inexistence d'un salaire minimum place les travailleurs dans une situation précaire, et tous les efforts visant à augmenter les salaires dans un Etat ont incité les industries à changer d'Etat. La diminution de l'emploi dans le secteur du tabac a été attribuée au

développement de la mécanisation de la culture et de la transformation du tabac, à une tendance générale visant à évoluer vers des cultures nécessitant moins de main-d'œuvre et une augmentation de l'emploi des travailleurs migrants.

- 77.** Le représentant du gouvernement de l'Indonésie a signalé qu'en 1999 des réglementations gouvernementales ont été introduites au sujet des niveaux de goudron et de nicotine dans les cigarettes. Il a ajouté qu'il serait souhaitable que les producteurs se conforment pleinement à cette réglementation d'ici sept à dix ans. La fabrication du tabac est un des secteurs les plus stables du pays depuis les cinq dernières années, une période pourtant caractérisée par une instabilité financière, et 95 pour cent des cigarettes produites en Indonésie sont consommées dans le pays. En Indonésie, les cigarettes kreteks représentent 85 pour cent des cigarettes produites, et 40 pour cent de la totalité des kreteks sont roulées à la main. Quatre-vingt-dix pour cent des ouvriers roulant les cigarettes à la main sont des femmes. Un des principaux moyens que le gouvernement a utilisé dans ses efforts visant à favoriser le travail décent et productif, notamment les conditions de travail des ouvriers fabriquant les kreteks, a été la participation au processus de décision d'un forum bipartite par le biais de programmes de formation de la main-d'œuvre. En outre, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer le système des salaires, en application de la réglementation sur le salaire minimum, et d'adopter une nouvelle approche vis-à-vis de la productivité.
- 78.** Le porte-parole du groupe des travailleurs a souligné l'importance du dialogue social et a précisé qu'il ne pourrait être efficace que s'il y a un véritable échange entre les mandants tripartites. La liberté d'association est essentielle à la réussite du dialogue social. Il a suggéré que l'OIT crée un groupe d'étude afin d'examiner la question du dialogue social dans le secteur du tabac. Sur la question des travailleurs migrants, une description de la situation en Afrique du Sud a été faite, soulignant l'importance de la question des travailleurs migrants dans le pays. L'inscription de cette question concernant les travailleurs migrants à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail en juin 2004 est la bienvenue. L'OIT devrait également mener des recherches sur les femmes dans le secteur du tabac et sur l'évolution due à la restructuration des industries du tabac en Europe centrale et orientale et en Asie.
- 79.** Le porte-parole du groupe des employeurs a déclaré que l'OIT ne devrait pas publier de communiqués de presse sans consultation et approbation tripartites préalables. Il a cité l'exemple d'un communiqué de presse publié récemment qui donnait une image trop négative du secteur du tabac. L'OIT devrait encourager le dialogue social à tous les niveaux afin de résoudre les problèmes inhérents au secteur, s'assurer que les questions relatives à la main d'œuvre sont prises en considération dans toutes les discussions liées au secteur du tabac, promouvoir la participation des partenaires sociaux à tous les stades des activités de réglementation visant à évaluer l'impact sur l'emploi et les conditions de travail, et favoriser les recherches sur l'évolution de l'emploi et les conditions de travail.
- 80.** La secrétaire générale de la réunion a précisé que la formulation des communiqués de presse était une fonction interne de l'OIT et qu'il ne s'agissait pas par conséquent d'un processus pouvant être soumis à une consultation tripartite.
- 81.** Le secrétaire du groupe des employeurs a réitéré la requête de son groupe selon lequel les futurs communiqués de presse devraient être présentés à son groupe pour consultation et approbation.
- 82.** Un membre travailleur du Japon a rappelé aux participants que les négociations finales sur le projet de convention-cadre sur la lutte antitabac avaient lieu en même temps que la présente réunion et que cette convention aurait des incidences sur le secteur du tabac et l'emploi de ses travailleurs. Il a donc suggéré que le BIT mène une étude sur l'impact de

cette convention-cadre sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur du tabac et indiqué les mesures à prendre pour en atténuer les effets.

- 83.** Le représentant du gouvernement de la Chine a instamment demandé qu'une coopération étroite s'instaure entre l'OIT et l'OMS pour mener une recherche sur l'impact de la lutte antitabac sur les niveaux d'emplois.
- 84.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a fait observer que la Convention-cadre sur la lutte antitabac insistait essentiellement sur les effets nocifs du tabac sur la santé des individus. Il serait plus approprié de nommer cette convention Convention-cadre sur la lutte contre la consommation du tabac. L'intervenant a instamment demandé que l'on mène une étude sur les autres utilisations du tabac étant donné que l'industrie du tabac fournissait des emplois décents.
- 85.** Le vice-président gouvernemental (Inde) a suggéré que l'OIT non seulement soutienne la recherche mais également finance des projets sur les autres utilisations du tabac permettant de maintenir l'emploi. Cette action pourrait être menée en coopération avec des organisations multilatérales comme la Banque mondiale et l'OMS.
- 86.** La représentante du gouvernement de l'Égypte a évoqué le travail effectué manuellement par les femmes qui est maintenant fait par les machines. De nouvelles perspectives d'emploi doivent être recherchées particulièrement pour les travailleurs les plus vulnérables. L'OIT devrait fournir un soutien technique pour trouver une solution appropriée. Le travail des enfants doit être combattu par des campagnes de sensibilisation et des inspections. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants devrait aider les familles à assurer leur subsistance afin que les enfants puissent être envoyés à l'école. Les entreprises productrices de tabac pourraient apporter leur contribution aux programmes qui leur sont consacrés.
- 87.** Un membre travailleur du Kirghizistan a décrit la situation des travailleurs migrants de son pays qui se rendent dans les pays voisins pour travailler. Ils sont embauchés sans qu'aucun contrat ne soit signé et ne peuvent donc se voir accorder aucune protection par la législation du travail du pays en question. L'intervenant a suggéré que l'OIT conduise une étude sur les travailleurs migrants du Kirghizistan et de la région de l'Asie centrale.
- 88.** Un membre travailleur de la Fédération de Russie a remarqué que les employeurs russes ne sont pas toujours respectueux du Code du travail et que l'introduction de techniques modernes de production provoque des suppressions d'emploi, et cela bien que le marché russe du tabac soit en expansion et que l'industrie concernée ne rencontre pas de problèmes sérieux. L'intervenante a suggéré que l'OIT organise une réunion supplémentaire sur le secteur du tabac dans son pays.
- 89.** Un membre travailleur de la Malaisie a décrit les effets de la restructuration sur les travailleurs du tabac dans son pays en mettant particulièrement l'accent sur la situation des femmes. Celles-ci sont directement touchées par les suppressions d'emplois que provoquent les restructurations du secteur. Il a également mis en exergue l'importance des programmes de formation aux nouvelles technologies et a insisté sur le fait que les femmes doivent être formées pour ne pas être défavorisées par rapport à leurs homologues masculins quand elles sont à la recherche d'un emploi.
- 90.** Un membre travailleur du Honduras, parlant au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes, a décrit certaines spécificités des cigarettes et des cigares et a suggéré que l'OIT conduise une étude approfondie sur la production des cigares.

-
91. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a rappelé aux participants que, bien que des propositions très intéressantes aient été faites pendant la réunion, elles étaient soumises à des contraintes budgétaires. Il a suggéré que ces propositions soient plus concrètes et visent à fournir une assistance pratique et des directives aux partenaires sociaux. Il a également observé que le problème des migrations devait être discuté dans un contexte plus large étant donné qu'il concernait de nombreux secteurs de l'économie dans plusieurs pays.

Examen et adoption du projet de rapport et du projet de conclusions

92. Le groupe de travail sur les conclusions a présenté le travail sur les conclusions à la réunion à la sixième séance.
93. Le président du groupe gouvernemental a rendu compte des travaux du groupe des travailleurs sur les conclusions, en indiquant que de nouvelles négociations portant sur un amendement proposé par le groupe gouvernemental s'étaient déroulées le matin même. La secrétaire générale de la réunion a ensuite lu deux amendements qui ont été adoptés.
94. Le porte-parole des employeurs a proposé que le Conseil d'administration soit informé du fait que les participants se heurtent régulièrement à un problème de temps lors des négociations portant sur les conclusions.
95. Le porte-parole du groupe gouvernemental a soutenu cette proposition en déclarant que son groupe a consenti des efforts importants en vue de l'adoption du premier amendement. Il a remercié tous les membres de son groupe pour leur coopération.
96. A la même séance, la réunion a adopté le présent rapport et le projet de conclusions.

Genève, le 28 février 2003.

(Signé) T. Wojcik,
Président.

Conclusions sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac¹

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, les conclusions suivantes:

Considérations générales

1. Le tabac, qu'il s'agisse du produit agricole ou du produit manufacturé sous diverses formes, a durant plusieurs siècles contribué à soutenir et à favoriser les économies du monde entier. Aujourd'hui, dans bon nombre de pays, il représente bien souvent la seule source de revenu direct et indirect, favorisant ainsi la croissance au sein des communautés et des régions. Il s'agit maintenant d'examiner le secteur du tabac au vu des changements économiques et sociaux qui se sont produits récemment.
2. Les niveaux de l'emploi dans le secteur du tabac subissent les effets d'une combinaison de facteurs, parmi lesquels la mondialisation, la délocalisation des entreprises, l'introduction de nouvelles technologies et la restructuration des entreprises. En outre, les gouvernements sont tenus de faire des choix ayant des répercussions sur la responsabilité qui leur incombe en matière de protection de la santé des citoyens et en matière de politique de l'emploi. Ces facteurs, associés aux décisions gouvernementales, aux plans national et international, ont eu une influence décisive sur la baisse des niveaux de l'emploi enregistrée dans certaines régions au cours des quarante dernières années.
3. Il convient de mener une étude sur le secteur du tabac en tenant compte, d'une part, des conséquences économiques et sociales de la rationalisation du secteur et, d'autre part, des facteurs à l'origine des changements, qui ont des répercussions sur les tendances actuelles négatives et les tendances futures de l'emploi dans le secteur. Reste que le secteur du tabac continue à fournir des emplois à près de 100 millions de travailleurs dans le monde entier, même si aujourd'hui des signes montrent que les difficultés auxquelles se heurte le secteur pourraient se solder par des ajustements à la baisse en matière d'emploi. Les conditions d'emploi dans ce secteur, dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier dans le contexte de la création d'emplois nouveaux, devraient être conformes aux principes et droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi.
4. Une attention particulière devrait être accordée aux nombreux travailleurs employés dans la culture du tabac, qui ne jouissent ni de la liberté syndicale ni du droit de négociation collective, aux fins de leur offrir des moyens de subsistance durables.
5. Un certain nombre d'initiatives ont été entreprises dans le secteur du tabac. Les bonnes pratiques concernant les conditions de travail sont appliquées dans la plupart des activités de fabrication et de transformation. Néanmoins, une attention particulière devrait être accordée au secteur de la culture du tabac et aux groupes non syndiqués. Au regard des préoccupations exprimées au sujet de l'emploi, de la sécurité sociale et des prestations sociales, les partenaires sociaux et les gouvernements devraient déployer davantage

¹ Adoptées à l'unanimité.

d'efforts en vue de faire face à l'incertitude liée aux difficultés grandissantes auxquelles est confronté le secteur du tabac.

Emploi

6. Quelles que soient les contraintes pesant sur le secteur du tabac aujourd'hui, des efforts devraient être déployés afin de minimiser les effets négatifs de la situation sur l'emploi dans le secteur. Des mesures devraient être prises en vue de garantir que tous les emplois du secteur du tabac, ainsi que la qualité des nouveaux emplois créés dans les pays d'accueil, soient conformes aux principes et droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi.

Conditions de travail

7. La sécurité et la santé des travailleurs agricoles du secteur du tabac devraient être protégées.
8. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes vulnérables tels que les femmes et les travailleurs migrants eu égard à l'amélioration de leurs conditions de travail dans le secteur du tabac, si besoin est. Des mesures devraient être prises en vue d'éradiquer le travail des enfants dans le secteur de la culture du tabac, notamment au moyen de programmes rationnels de lutte contre la pauvreté, de politiques de l'emploi appropriées s'appliquant aux adultes et de possibilités d'éducation destinées aux enfants.

Formation

9. La formation et le perfectionnement devraient être assurés en vue de maintenir et de renforcer les compétences professionnelles afin de faire face aux nouvelles difficultés liées à l'évolution des activités du secteur.

Rôle des instruments internationaux

10. Des mesures devraient être prises afin de veiller à ce que la culture, la transformation et la fabrication dans le secteur du tabac soient conformes aux normes fondamentales du travail. Les principes et droits fondamentaux au travail définis par l'OIT devraient être appliqués au secteur tels qu'énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, à savoir:
 - a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
 - b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
 - c) l'abolition effective du travail des enfants; et
 - d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
11. Au moment d'élaborer la politique sociale, les multinationales du tabac devraient s'inspirer des recommandations de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Dialogue social et rôle des partenaires sociaux

12. Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient s'attacher à résoudre, au moyen du dialogue social, les problèmes sociaux et économiques auxquels se trouve confronté le secteur du tabac.
13. Les participants à la réunion sont convenus de l'importance et du rôle du dialogue social ainsi que de la nécessité d'engager un dialogue social afin d'apporter une solution aux problèmes existants. Des structures et des mécanismes bipartites et tripartites de dialogue social fonctionnant régulièrement devraient être mis en place en vue de traiter tous les problèmes auxquels se heurte le secteur, en cherchant à parvenir à des propositions concrètes. Le dialogue social devrait être mené au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux plans local et sectoriel. En matière de dialogue social, il est essentiel d'échanger des informations pertinentes en temps voulu.
14. Si l'emploi devait diminuer, il conviendrait de formuler des propositions visant à offrir aux travailleurs actuellement employés dans le secteur du tabac d'autres possibilités d'emploi.

Action internationale

15. En partenariat avec d'autres agences internationales, des propositions devraient être examinées afin de mettre en place d'autres possibilités efficaces en matière d'emploi et de nouvelles activités génératrices d'emplois dans le secteur de la fabrication des bidis et des kreteks, en particulier à l'intention des travailleurs vulnérables tels que les femmes et les travailleurs migrants qui, pour certains, sont particulièrement touchés par la pauvreté.

Actions prioritaires de l'OIT

16. L'OIT devrait prendre des mesures en vue d'élaborer des propositions d'action concernant les questions sociales et du travail dans le secteur du tabac, et cela dans les domaines suivants:
 - continuer à entreprendre des recherches sur l'évolution et les conditions de l'emploi dans le secteur du tabac, ainsi que sur les groupes vulnérables, en tenant compte de la question de l'égalité entre hommes et femmes;
 - entreprendre des recherches sur le secteur en vue d'étudier les risques sur la sécurité et la santé au travail afin de pouvoir mettre en œuvre une solution appropriée;
 - fournir aux partenaires sociaux les moyens de renforcer leurs capacités à faciliter le dialogue social;
 - faciliter l'échange d'informations sur le plan international sur les questions sociales et du travail propres au secteur du tabac et organiser une réunion tripartite de suivi dès que possible;
 - étudier l'impact des politiques de lutte contre le tabac sur l'emploi, en prenant en compte la nature de la Convention-cadre sur la lutte antitabac.

Partie 2
Résolutions

Examen et adoption des projets de résolutions par la réunion

A sa quatrième séance plénière, la réunion a constitué un groupe de travail sur les résolutions, conformément à l'article 13, paragraphe 1, du Règlement.

Le groupe de travail, présidé par le président de la réunion, était composé des membres du bureau et de trois représentants de chacun des groupes. Les membres du groupe de travail étaient les suivants:

Bureau de la réunion:

- M. T. Wojcik (président)
- M. K. Subrahmanyam (vice-président gouvernemental)
- M^{me} A. Mendy (vice-présidente employeur)
- M^{me} G. Mutasa-Hambira (vice-présidente travailleur)

Membres gouvernementaux:

- | | |
|--------------|-------------------------------|
| Egypte: | M ^{me} N. El-Gazzar |
| Honduras: | M. B. Zapata |
| Philippines: | M ^{me} Y. Porschwitz |

Membres employeurs:

- M^{me} B. Martellini
- M. S. Opukah
- M. L. Scarone

Membres travailleurs:

- M^{me} J. Macwan
- M. R. Shouller
- M^{me} B. Uruñuela

A la sixième séance plénière de la réunion, le président, en sa qualité de président du groupe de travail sur la résolution et conformément à l'article 14, paragraphe 8, du Règlement, a présenté les recommandations du groupe de travail relatives aux cinq projets de résolutions dont la réunion était saisie. Ainsi que l'exigent les mêmes dispositions du Règlement, les autres vice-présidents avaient été consultés sur le contenu du rapport oral.

Le groupe de travail avait été saisi de quatre projets de résolutions, qui avaient été présentés par le groupe des travailleurs et d'un projet de résolution présenté par le groupe des employeurs. Les textes des projets de résolutions ont été jugés recevables. Le groupe de travail les a modifiés sur la base des propositions faites par ses membres dans les délais fixés par le bureau de la réunion. Le groupe de travail a recommandé l'adoption par la réunion des projets de résolutions ainsi modifiés.

**Résolution concernant les futures activités de l'OIT
dans le secteur du tabac**

La réunion a adopté la résolution à l'unanimité.

**Résolution concernant le renforcement des liens
institutionnels et de la coopération entre les
organisations internationales concernées par les
questions liées au secteur du tabac**

La réunion a adopté la résolution à l'unanimité.

**Résolution concernant le travail des enfants
dans le secteur du tabac**

La réunion a adopté la résolution à l'unanimité.

**Résolution concernant les principes et droits
fondamentaux au travail dans le secteur du tabac**

La réunion a adopté la résolution à l'unanimité.

**Résolution concernant l'emploi des femmes
dans le secteur du tabac**

La réunion a adopté la résolution à l'unanimité.

Textes des résolutions adoptées par la réunion

Résolution concernant les futures activités de l'OIT dans le secteur du tabac¹

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Notant qu'il s'agit de la première réunion jamais organisée par l'OIT sur le secteur du tabac,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, la résolution suivante:

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) allouer les ressources nécessaires au programme des activités sectorielles de l'OIT afin de poursuivre des activités dans le secteur du tabac et de renforcer les compétences dans ce domaine;
- 2) demander au Directeur général du BIT de:
 - a) continuer à mener à bien des recherches et à diffuser des publications sur les tendances en matière d'emploi et de sécurité et de santé au travail dans le secteur du tabac, et d'entreprendre des recherches sur d'autres utilisations du tabac;
 - b) promouvoir, dans les secteurs de la culture et de la transformation du tabac, le programme d'activités de l'OIT concernant un travail décent, notamment en encourageant l'adhésion et la conformité aux principes et droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi;
 - c) favoriser le dialogue social par la négociation collective ou autres moyens disponibles aux niveaux appropriés entre les partenaires, ainsi qu'entre ces derniers et les organisations internationales concernées, dans le but d'atténuer les conséquences néfastes sur les niveaux de l'emploi dans le secteur du tabac.

Résolution concernant le renforcement des liens institutionnels et de la coopération entre les organisations internationales concernées par les questions liées au secteur du tabac²

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

¹ Adoptée à l'unanimité.

² Adoptée à l'unanimité.

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Notant les activités entreprises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de réduire la demande de tabac dans le monde entier, notamment sa campagne en faveur de la Convention-cadre sur la lutte antitabac, qui fait actuellement l'objet de négociations entre les Etats membres de l'OMS;

Notant les activités entreprises par le groupe de travail spécial interinstitutions des Nations Unies sur la lutte antitabac;

Notant les activités entreprises par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en faveur de la lutte antitabac et en vue de convaincre les gouvernements d'adopter des politiques visant à réduire la demande, en particulier des politiques de diversification vers des activités autres que la culture du tabac;

Notant les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de soutenir l'OMS et la Banque mondiale au moyen de travaux de recherche sur des cultures de substitution;

Considérant que l'OIT offre une structure tripartite unique au sein du système des Nations Unies où travailleurs, employeurs et gouvernements participent sur un pied d'égalité aux travaux de ses organes directeurs;

Considérant l'engagement de l'OIT en faveur de la promotion du principe de dialogue social,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, la résolution suivante:

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) demander au Directeur général du BIT de veiller à ce que les partenaires sociaux soient dûment consultés et impliqués dans la coopération entre l'OIT et les institutions des Nations Unies, l'OMS, les institutions de Bretton Woods et autres institutions multilatérales concernées en vue de garantir que l'impact dans le domaine social et de l'emploi soit traité et apprécié de façon appropriée lors de l'adoption de politiques concernant ce secteur.

Résolution concernant le travail des enfants dans le secteur du tabac³

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Rappelant que la culture du tabac nécessite plus de 40 millions de travailleurs au niveau des exploitations agricoles uniquement;

Considérant que, à l'instar d'autres secteurs agricoles, le travail des enfants est très répandu notamment dans les régions pauvres et qu'il n'est pas possible d'y remédier durablement sans tenir compte de la pauvreté des adultes;

³ Adoptée à l'unanimité.

Rappelant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1998;

Rappelant et réaffirmant son soutien à la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;

Rappelant et réaffirmant son adhésion au Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail intitulé «Un avenir sans travail des enfants» (2002);

Notant l'initiative lancée en octobre 2001 en vue de créer la Fondation ECLT (*Eliminate Child Labour in Tobacco*) dans le cadre de laquelle l'OIT est le principal conseiller,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, la résolution suivante:

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) demander au Directeur général du BIT de continuer à promouvoir la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et d'aider à leur mise en œuvre dans le secteur du tabac;
- 2) continuer à encourager et à aider, selon le cas, les mandants tripartites à appliquer les principes et droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998);
- 3) promouvoir le dialogue social entre les mandants tripartites en vue d'aboutir à l'adoption de mesures concrètes visant à éliminer le travail des enfants dans la chaîne du tabac;
- 4) prier instamment les Etats Membres de ratifier et d'appliquer la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Résolution concernant les principes et droits fondamentaux au travail dans le secteur du tabac⁴

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Notant que les entreprises productrices de tabac investissent actuellement dans les pays en développement, les pays émergents et les pays en transition;

Notant que le secteur agricole, notamment le secteur de la culture du tabac, dans certains pays, n'entre pas dans le champ d'application de la législation relative aux droits du travail et aux normes en matière de sécurité et de santé;

Notant également que les entreprises productrices de tabac s'engagent de plus en plus à protéger leurs travailleurs et les droits des travailleurs;

⁴ Adoptée à l'unanimité.

Rappelant que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi représente un engagement de la part des Etats Membres de l'OIT consistant à respecter, à promouvoir et à mettre en application les droits et principes fondamentaux concernant, *inter alia*, le droit syndical et le droit de participer à des négociations collectives efficaces tel qu'énoncé dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et dans la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, la résolution suivante:

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) prier instamment tous les Etats Membres de:
 - a) ratifier et mettre en œuvre les huit conventions fondamentales de l'OIT⁵ ainsi que la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, et d'étendre ces droits au secteur de la culture du tabac;
 - b) ratifier et mettre en œuvre les conventions relatives au secteur agricole, en particulier la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001;
- 2) demander au Directeur général du BIT d'inviter fermement les mandants tripartites à tous les niveaux appropriés à respecter et à promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Résolution concernant l'emploi des femmes dans le secteur du tabac⁶

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac,

S'étant réunie à Genève du 24 au 28 février 2003,

Notant que, dans l'industrie manufacturière, les femmes sont souvent employées à des tâches manuelles et répétitives ainsi que dans des formes d'emploi précaires et que, par conséquent, elles sont souvent les premières touchées par les programmes de restructuration, les suppressions d'emplois et l'évolution des conditions de travail;

Notant, par ailleurs, que, dans ce même contexte, des emplois sont créés dans les pays en développement, les pays émergents et les pays en transition;

⁵ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

⁶ Adoptée à l'unanimité.

Rappelant que la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi prévoient un engagement consistant à éliminer la discrimination entre hommes et femmes dans l'emploi et la profession,

Adopte, ce vingt-huitième jour de février 2003, la résolution suivante:

La Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) demander aux Etats Membres de:
 - a) prendre des mesures visant, d'une part, à éliminer toute discrimination entre hommes et femmes dans le cadre de la rationalisation du secteur du tabac en encourageant les entreprises engagées dans toute forme de restructuration susceptible d'avoir une incidence sur les niveaux de l'emploi ou les conditions de travail à mettre en œuvre des programmes de formation permettant aux travailleurs d'acquérir les compétences requises par les nouvelles technologies et, d'autre part, à renforcer l'employabilité future des travailleurs ayant été licenciés;
 - b) prendre des mesures visant à éliminer toute discrimination entre hommes et femmes dans les activités du secteur du tabac génératrices d'emplois en encourageant les entreprises à promouvoir les mêmes chances d'emploi pour les hommes et pour les femmes, y compris en organisant le travail de sorte qu'il réponde aux besoins des parents, et en mettant en œuvre des programmes de formation visant à placer les hommes et les femmes sur un pied d'égalité en ce qui concerne les compétences requises par les nouvelles technologies;
 - c) promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi ainsi que la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958;
- 2) demander au Directeur général du BIT de:
 - a) collecter des données pays par pays sur l'emploi dans le secteur du tabac, notamment sur le nombre de femmes travaillant dans le secteur, en chiffres absolus et en pourcentage, les types d'emplois qu'elles occupent ainsi que leurs niveaux de revenus, en vue d'aider les mandants tripartites à identifier les éventuelles formes de discrimination qu'il convient d'éliminer.

Partie 3

Autres travaux

Discussions de groupe

Dimension économique du tabac

Modérateur: M. Peter Auer, responsable, marché du travail, Département stratégie de l'emploi, BIT, Genève

Participants: M. Antonio Abrunhosa, directeur exécutif, International Tobacco Growers' Association (ITGA)

M^{me} Joy de Beyer, coordinatrice de la lutte antitabac, Secteur santé, nutrition, population, Banque mondiale, Washington, DC

M. Themba Masuku, directeur, bureau de liaison avec les Nations Unies, Genève

D^r Vera da Costa è Silva, directrice de projet, Initiative pour un monde sans tabac (TFI), OMS, Genève

D^r Derek Yach, directeur exécutif, Maladies non transmissibles et santé mentale, OMS, Genève

Le docteur Yach a axé l'essentiel de son intervention sur le fait que la santé était un enjeu prioritaire et a affirmé qu'il lui paraissait contradictoire que l'industrie du tabac puisse se déclarer en faveur de la responsabilité sociale de l'entreprise. Les produits du tabac sont légaux, mais ils sont mortels et provoquent quatre millions de décès par an. Ils affectent la santé des personnes de tout âge surtout dans les pays en développement mais également dans les pays développés. La nicotine des cigarettes est méthodiquement manipulée pour créer une dépendance qui ôte toute liberté de choix aux fumeurs. Le docteur Yach a fait état des estimations de l'OMS qui prévoient que le nombre de décès liés au tabac avoisinera les 10 millions à l'horizon 2030. Il a évoqué les campagnes de marketing ciblant les enfants ainsi qu'un rapport publié par l'OMS (*Stratégies utilisées par l'industrie du tabac pour contrer les activités de lutte antitabac à l'Organisation mondiale de la santé*, projet du comité d'experts de l'OMS sur les documents de l'industrie du tabac, juillet 2000) montrant comment le secteur du tabac et ses instances, comme l'International Tobacco Growers' Association (ITGA), ont essayé de saper les initiatives antitabac de plusieurs agences de l'ONU, y compris l'OMS et l'OIT. Ces agissements sont attestés par des documents tirés des archives de l'industrie du tabac actuellement regroupées dans les deux centres de dépôt créés à Guildford Hall (Royaume-Uni) et dans le Minnesota (Etats-Unis). Selon l'intervenant, le monde des entreprises s'est déconsidéré en reconnaissant comme socialement responsables les entreprises appartenant au secteur du tabac. Le docteur Yach a clos son intervention en défendant l'OMS, qui avait été critiquée pour ses positions trop radicales à l'égard du secteur du tabac. D'après lui, si radicalité il y a, elle se trouve plutôt dans le combat que mène l'Organisation pour la santé de tous. La mise en chantier de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac constitue la première tentative de l'OMS visant à créer un instrument juridique en la matière, et si le secteur du tabac est mis en cause par cette convention, c'est parce qu'il tue ses consommateurs.

Le docteur da Costa è Silva a déclaré qu'Initiative pour un monde sans tabac (TFI) encourage la collaboration interinstitutions avec d'autres organisations internationales. Elle a repris à son compte les critiques du docteur Yach contre le secteur du tabac, en soulignant surtout le rôle joué par l'ITGA dans la tentative de faire en sorte que les questions relatives au tabac ne soient pas abordées par le BIT, l'OMS ou encore d'autres organisations des Nations Unies comme la CNUCED et la FAO. L'intervenante a également donné des informations de caractère général sur l'Equipe spéciale

interorganisations de lutte contre le tabac et les négociations entourant la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle a également mentionné la réunion organisée par l'OMS à Kobe, au Japon, en décembre 2001 où ont été présentés des documents traitant des problèmes sociaux et économiques que pose la lutte antitabac et des incidences de ce combat sur la santé publique. L'intervenante a terminé son intervention en soulignant que la santé doit être l'objectif prioritaire de la politique des entreprises en matière de responsabilité sociale et que cet objectif n'est pas compatible avec la politique du secteur du tabac qui consiste à vouloir commercialiser des produits mortels.

M^{me} de Beyer a axé son intervention sur le fait que la réduction de la consommation de tabac, qui constitue une avancée pour la santé publique, peut également être défendue d'un point de vue économique. L'intervenante a déclaré que la position de la Banque mondiale relative à la culture du tabac s'est modifiée à la fin des années quatre-vingt. Constatant le grand nombre de maladies et de décès résultant de l'usage du tabac, les responsables de la Banque mondiale ont décidé de cesser de soutenir l'industrie du tabac, alors que la politique suivie jusqu'alors consistait à encourager la production dans un grand nombre de pays très pauvres. La Banque mondiale a donc décidé d'inciter les tabaculteurs de ces pays à s'orienter vers une culture de substitution, tout en continuant à soutenir leur production de tabac pendant la période de transition nécessaire. Les recherches menées par la Banque mondiale montrent que très peu d'économies dans le monde dépendent fondamentalement de la culture du tabac et que, en plus des problèmes de santé, des coûts induits par le tabagisme ou encore des incendies par négligence que cette culture provoque, les profits réalisés par les destinataires de cette politique de soutien sont en fait négligeables. A l'inverse, des taxes et des prix plus élevés pourraient fournir des revenus susceptibles d'être utilisés pour aider les plus démunis. Le fait que la hausse des prix pourrait stimuler la contrebande doit, bien sûr, être pris en considération, mais il doit être rappelé que les pressions exercées par le secteur du tabac ainsi que la corruption jouent un rôle tout aussi important aujourd'hui. Pour ce qui est des emplois, l'intervenante a expliqué que la baisse progressive de la consommation de tabac ne leur serait pas préjudiciable: elle laisserait aux producteurs de tabac suffisamment de temps pour adapter leur production et favoriserait l'économie puisque l'argent que les fumeurs consacrent au tabac s'orienterait de fait vers d'autres produits. M^{me} de Beyer a encore relevé que l'interdiction totale de la publicité ne porte pas préjudice aux médias, tels que les journaux ou les stations de radios, et que l'interdiction partielle de la publicité sur le tabac n'a aucun effet dissuasif sur les fumeurs. L'intervenante a enfin déclaré que, jusqu'à présent, rien n'a prouvé que la prohibition partielle de l'usage du tabac provoque une baisse des revenus dans l'industrie touristique et hôtelière. Concluant son intervention, M^{me} de Beyer a attiré l'attention des participants à la réunion sur les risques professionnels induits par la culture du tabac et sur la nécessité d'y faire face.

Se fondant sur les projections de la FAO relatives à la production, à la consommation et au commerce du tabac à l'horizon 2010, M. Masuku a débuté son intervention en indiquant quelles avaient été les grandes tendances du marché pendant ces trente dernières années. Selon l'intervenant, la consommation de tabac a, en général, augmenté, déclinant légèrement dans les pays développés et se renforçant dans les pays en développement où la consommation a été stimulée par l'effet combiné de l'augmentation de la population et de la croissance des revenus. La production globale a également augmenté mais presque exclusivement dans les pays en développement où la production de cigarettes, traditionnellement localisée dans les pays développés, tend à se développer fortement. Deux scénarios sont possibles dans le futur: dans le premier, les politiques gouvernementales actuelles sont poursuivies; dans le second, des initiatives claires sont mises en œuvre pour réduire la consommation et la production de tabac, comme, entre autres, la hausse des taxes et l'élimination de tout soutien à la culture du tabac. Dans le premier cas de figure, la consommation passerait en 2010 de 6,5 à 7,1 millions de tonnes alors que dans le second, elle stagnerait à 6,5 millions de tonnes. Selon M. Masuku, la

consommation future devrait être de plus en plus déterminée par les pays en développement. Bien qu'en léger déclin dans l'ensemble des pays, elle devrait augmenter grâce à l'accroissement de la population. La part des pays en développement dans la production qui était de 76 pour cent en 1991 passerait à 87 pour cent en 2010, la Chine restant le plus grand pays producteur au monde. Les flux d'échanges sont plus difficiles à estimer étant donné qu'ils dépendent de l'offre et de la demande, de la présence ou de l'absence de barrières douanières, des encouragements à l'exportation et des politiques mises en œuvre par chaque pays. La production devrait légèrement décliner dans les pays développés mais s'accroître dans les pays en développement. M. Masuku a ajouté que la localisation de la production serait déterminée par le montant des aides accordées. L'intervenant a conclu son intervention en pronostiquant une augmentation de la demande qui serait, cependant, moins forte que dans le passé et en estimant que l'évolution mondiale du marché serait à l'avenir principalement déterminée par les pays en développement. Il a appelé à adopter des mesures visant à réduire la consommation de tabac dans les pays en développement. Ces mesures pourraient prendre la forme d'une politique de taxation et de restrictions sur le terrain.

M. Abrunhosa a débuté son intervention en répondant aux critiques du docteur Yach portant sur l'ITGA et sur l'industrie du tabac. Il a affirmé que les tabaculteurs désirent aussi la transparence et qu'ils ont été déçus de ne pas avoir été invités aux négociations de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Il a également évoqué le rapport de l'OMS mentionné par le docteur Yach: *Stratégies utilisées par l'industrie du tabac pour contrer les activités de lutte antitabac à l'Organisation mondiale de la santé*, qui, selon lui, à pour unique objectif de dissuader les organismes des Nations Unies de collaborer avec le secteur du tabac. Il a ajouté que, si des activités portant atteinte aux Nations Unies avaient été réellement planifiées ou menées par l'ITGA et les entreprises productrices de tabac, ce type d'agissements appartenait désormais au passé. La Convention-cadre pour la lutte antitabac ne pourrait être pour l'OMS qu'un paravent lui servant à dissimuler sa véritable intention: favoriser l'industrie pharmaceutique. Quoi qu'il en soit, dans le cadre de l'OIT, ce sont les questions relatives au travail qui doivent être abordées et non le thème de la santé, et la véritable question à poser est de savoir de quelle manière les politiques suivies par l'OMS affectent l'industrie du tabac.

L'intervenant a ajouté que le tabac est le meilleur des choix pour des pays pauvres comme le Malawi et le Zimbabwe étant donné la forte intensité de main-d'œuvre qu'il requiert, la stabilité de ses prix, les facilités qu'il offre en tant que produit internationalement commercialisé (c'est le troisième ou le quatrième produit négocié dans le monde) et la difficulté qu'il y a à passer à une autre production, vu la pauvreté des sols, l'exiguïté des terrains et le manque de cultures alternatives. M. Abrunhosa a mentionné une étude de la CNUCED démontrant que le tabac est l'un des rares produits qui ne décline pas dans la part que détiennent les pays en développement dans les exportations mondiales de denrées agricoles. Selon l'intervenant, il convient de noter que le tabac occupe seulement 2 pour cent des terres arables au Malawi, que la province du Yunnan en Chine tire 40 pour cent de ses revenus du tabac et qu'aucune autre culture n'est susceptible de générer un tel niveau d'emploi. L'intervenant a présenté des statistiques montrant que remplacer la culture du tabac par celle des fruits et des légumes ruinerait l'Union européenne. Il a ensuite abordé le problème des coûts sociaux induits par l'agitation sociale, la criminalité et les flux de migrations massifs vers les grandes métropoles surpeuplées, que ne manqueraient pas de provoquer les pertes d'emploi dans le secteur du tabac. M. Abrunhosa a conclu son intervention en évoquant le lobby antitabac et en rappelant que, bien que l'on constate une légère augmentation de la consommation de tabac, la hausse des taxes et les exigences auxquelles doivent se soumettre les entreprises productrices de cigarettes ont déjà des conséquences négatives sur le secteur. M. Abrunhosa a admis que les gouvernements s'efforcent de limiter l'usage du tabac, mais il les a appelés à bien considérer les conséquences de leur action.

Discussion

Pendant le débat qui a suivi, un membre employeur s'est interrogé sur la nature démocratique du processus de négociation entourant la Convention-cadre pour la lutte antitabac, considérant que ni les fumeurs ni les tabaculteurs n'avaient été invités à y participer. Une déléguée observateur a mis en cause la volonté de transparence de l'ITGA en affirmant que, bien que l'industrie du tabac travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de la Malaisie, les cultivateurs de tabac de ce pays restent pauvres et vulnérables. Elle a également estimé qu'il existait des cultures alternatives viables.

Le docteur Gold du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement a relevé que le projet du BIT relatif à l'usage du tabac sur le lieu de travail devrait être adopté dans ses grandes lignes après de larges discussions tripartites. Il a également mentionné le programme éducatif SOLVE qui traite des problèmes psychosociaux au travail et, entre autres, du tabagisme.

Un observateur représentant le gouvernement du Canada a demandé à l'ITGA pourquoi aucune protestation n'a été émise contre l'octroi de subventions aux tabaculteurs des pays développés, alors que cette pratique est discriminatoire envers les pays en développement. L'intervenant s'est également demandé si le secteur du tabac ne devait pas être évalué à l'aune des paramètres pour un travail décent étant donné les coûts de santé élevés induits par ses activités. D'après lui, même si la Convention-cadre pour la lutte antitabac devait être mise en œuvre, il n'est pas certain qu'elle suffirait à contrer le vaste transfert de la production et de la consommation de tabac qui s'opère aujourd'hui en direction des pays en développement. L'intervenant s'est étonné d'entendre certains participants parler du tabac comme d'une fatalité, comme s'il n'existait pas d'autres cultures ou d'autres sources de revenus susceptibles de le remplacer. Il s'est également demandé si l'on savait quel est le salaire moyen d'un travailleur des plantations de tabac et à combien s'élevaient les coûts de santé induits par les maladies liées à la consommation de tabac. Il a enfin déclaré que, dans le cadre de l'approche de l'OIT pour un travail décent, il est fondamental de trouver des alternatives au tabac et que toutes les possibilités doivent être explorées pour trouver des cultures de substitution.

Un membre travailleur a été surpris de constater qu'aucun travailleur ne participait à la discussion. Se référant à un colloque réunissant le docteur Yach et l'UITA (Union internationale de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes), il a appelé l'OMS à reconnaître que les travailleurs ont un droit de regard sur toutes les questions relatives à l'emploi. L'intervenant a souligné qu'il incombe aux syndicats de défendre les intérêts des millions de travailleurs qu'ils représentent et de protéger non seulement leur santé mais également leurs emplois et leurs conditions de travail. Il a ajouté que les syndicats doivent défendre les travailleurs aussi bien contre les entreprises productrices de tabac que contre les tabaculteurs. L'intervenant a clos son intervention en déclarant que les travailleurs avaient été irrités par certains propos suggérant qu'ils n'étaient pas directement concernés par la discussion et devaient, en conséquence, se cantonner dans un rôle passif d'observateur.

Un membre employeur du Népal a déclaré que, dans son pays, le tabac fait travailler 18 000 personnes et que le tabagisme ne figure pas parmi les causes principales de maladie. Il a ajouté que les taxes prélevées sur le tabac représentent 7 pour cent du revenu de l'Etat. Un membre travailleur s'est plaint du fait que les travailleurs n'avaient pas été conviés aux consultations de l'OMS auprès du gouvernement du Malawi, alors que les conditions des travailleurs dans ce pays ne se sont pas améliorées. Un observateur s'est élevé contre une déclaration d'un membre de l'ITGA affirmant que son organisation n'entretenait aucun lien particulier avec l'industrie du tabac alors qu'un rapport de 2001 démontrait le contraire.

M. Abrunhosa a reconnu que l'économie du tabac est une question très complexe, que les produits du tabac sont néfastes pour la santé et que la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac devrait avoir un impact certain sur la vie des populations. Il a cependant contesté les données présentées par l'expert de l'OMS qui, selon lui, ne mentionnent jamais l'âge auquel surviennent les décès liés au tabac et a ajouté qu'il faut également tenir compte du fait que, dans de nombreux pays, l'espérance de vie est, en moyenne, très courte. L'intervenant a également critiqué les organisations internationales qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à lutter contre le tabac alors que ce temps et cette énergie pourraient être employés à lutter contre la malaria et le HIV/SIDA. Il s'est aussi opposé aux boycotts de consommateurs contre le travail des enfants, affirmant que les populations pauvres en retirent moins de bienfaits que d'inconvénients. Selon lui, aucune alternative viable au tabac n'a été jusqu'à présent trouvée et le recours à d'autres cultures exige des capitaux, des terres et d'autres formes de soutien dont les tabaculteurs ne disposent pas. M. Abrunhosa a enfin déclaré que l'ITGA s'est décidée à intervenir auprès de divers gouvernements quand elle s'est aperçue que seuls les ministres de la Santé étaient informés des négociations entourant la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

M^{me} de Beyer a répondu que la Banque mondiale avait pour objectif de traiter au mieux les problèmes de société. Les montants importants affectés à la lutte contre la malaria et le HIV/SIDA ne peuvent tout simplement pas être comparés avec les faibles ressources allouées à la prévention contre le tabac. La substitution du tabac par d'autres cultures est loin d'être impossible. S'il est vrai qu'il est difficile de trouver une bonne stratégie de diversification, il n'en reste pas moins qu'il existe de véritables alternatives.

Le docteur da Costa e Silva a, quant à elle, affirmé que les actions subversives menées par l'industrie du tabac ont été attestées par les documents mêmes du secteur. Elle a également souligné que l'OMS a pour objectif de défendre et de promouvoir la santé. Elle a salué les initiatives du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement visant à lutter contre l'usage du tabac sur le lieu de travail et a annoncé que l'OMS était prête à rechercher d'autres types de collaborations avec l'OIT. Selon l'intervenante, la santé des travailleurs au sein même du secteur du tabac est un problème d'envergure qui ne peut laisser indifférent. Au Brésil, des enquêtes ont montré que, de génération en génération, certaines familles n'ont jamais pu échapper à leur statut de métayers et ont toujours été rémunérées au plus bas échelon. Ces travailleurs n'ont pas voix au chapitre lors de la classification des feuilles de tabac qui détermine le prix de leur production. Les petits cultivateurs, a insisté l'intervenante, auraient beaucoup à dire sur leurs conditions dans le secteur du tabac.

Dans sa réponse, le docteur Yach a d'abord souligné que l'OMS a pour mission de prévenir les maladies et les décès qui leur sont imputables. Parmi les décès qui peuvent être évités, le nombre de ceux provoqués par des maladies liées au tabac est bien plus important que l'ensemble de ceux causés par la malaria, la tuberculose et la rougeole. Cependant, beaucoup moins de subventions sont affectées à la lutte antitabac qu'à la prévention des autres maladies. Répondant aux doutes exprimés sur le caractère démocratique des procédures adoptées par l'OMS, le docteur Yach a affirmé que l'élaboration de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac avait été précédée par de larges négociations avec les fumeurs, les non-fumeurs, les tabaculteurs et les cultivateurs de tabac ainsi que par des enquêtes approfondies. Il a expliqué que les fabricants de cigarettes les plus importants avaient été invités par l'OMS mais que les organisations satellites défendant les mêmes intérêts n'avaient pas été conviées. Il a ajouté que la participation des organisations aux négociations était subordonnée à leur abandon de tout lobbying visant à entraver le combat pour la santé. L'intervenant a déclaré que sur les 55 alternatives à la culture du tabac présentées lors d'une réunion au Zimbabwe en 1993, aucune n'avait été retenue. Il a également relevé que les fonds destinés à la recherche et au développement mis à disposition par une résolution de la FAO n'ont pas été utilisés et que

les études qui auraient dû être entreprises sur l'augmentation de la production et de la consommation de fruits et de légumes n'ont jamais débuté. Le docteur Yach s'est interrogé sur ce manque d'initiative, ne sachant s'il fallait l'imputer au manque d'informations sur les alternatives possibles à la culture du tabac ou aux pressions indues des entreprises productrices de tabac sur les gouvernements. L'intervenant a conclu son intervention en déclarant que de grandes possibilités de collaboration interactive et de partenariats sont envisageables si l'on tient compte des intérêts à long terme de toutes les parties prenantes.

Dans cette dernière série de questions et de commentaires, le représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré que le groupe gouvernemental se trouve dans une position quelque peu inconfortable: alors que la réunion a pour objectif essentiel de maintenir les niveaux d'emploi dans le secteur du tabac et de discuter des mesures à prendre à cet effet (mesures de recyclage, etc.), les gouvernements doivent, quant à eux, se préoccuper également des questions de santé. Il est donc très important que les travailleurs et les employeurs s'efforcent de résoudre les problèmes existant au moyen du dialogue social et que la coopération soit renforcée entre l'OIT, les organisations internationales et les ONG. Un membre travailleur a déclaré que les organisations intergouvernementales n'apprécient pas à sa juste valeur le rôle que les syndicats sont appelés à jouer dans la société.

Le représentant du gouvernement de la France a estimé que les gouvernements sont, d'une certaine façon, passés à côté du dialogue social. La France est partie prenante à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et partage ses objectifs en matière de santé publique. Elle espère, cependant, qu'une certaine cohérence se dégagera des divers agendas des organisations internationales. Les initiatives du BIT en faveur du dialogue social sont à saluer, d'autant plus que la Convention-cadre pour la lutte antitabac a pour objectif essentiel l'éradication de la culture du tabac, laquelle rendrait impossible toute création d'emploi dans le secteur. L'intervenant a encore ajouté qu'il n'est pas convaincu par les arguments du lobby de la santé selon lesquels la Convention-cadre pour la lutte antitabac n'aurait que très peu d'incidences négatives sur l'emploi. Les organisations internationales, comme la Banque mondiale et l'OMS qui traitent des questions relatives à la santé ayant un impact social et économique, doivent laisser à d'autres organismes spécialisés le soin d'analyser ces questions en toute indépendance.

M. Bailey, secrétaire général adjoint de la réunion et expert au sein du Département des activités sectorielles du BIT, est intervenu pour déclarer que le déroulement concomitant de la réunion de l'OIT et de la sixième session de l'Organe intergouvernemental de négociation de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac relevait d'un hasard du calendrier et n'était pas délibéré. Il a également ajouté que les mandants avaient initialement l'intention d'organiser une réunion sur le seul secteur manufacturier du tabac et que, sur l'intervention de l'un des gouvernements, la culture du tabac a été intégrée dans les thèmes de discussion. M. Bailey a déclaré qu'il est vrai que certaines organisations internationales n'apprécient pas à sa juste mesure le rôle que les syndicats sont appelés à jouer et a rappelé que cette réunion sectorielle a aussi pour but de provoquer une certaine prise de conscience en la matière.

Dans sa dernière intervention, le docteur Yach a désiré répondre aux travailleurs. Il a reconnu que les consultations avec les syndicats avaient été insuffisantes par rapport à l'enjeu que représentent les négociations relatives à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Il a admis qu'il était nécessaire d'approfondir ce dialogue et, au nom de son organisation, s'est déclaré prêt à collaborer avec l'OIT pour travailler dans ce sens.

M. Abrunhosa a déclaré que des lettres proposant une aide technique avaient été envoyées à plusieurs reprises au Conseil économique et social et à l'OMS mais n'avaient reçu aucune réponse jusqu'à présent. L'intervenant a salué cette réunion qui a donné à

toutes les parties prenantes l'occasion de s'exprimer. Il a toutefois estimé que les arguments de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ne s'appuient pas sur une documentation convaincante. M. Abrunhosa a clos la discussion en contestant l'hypothèse émise par la Banque mondiale selon laquelle les personnes qui cesseraient de fumer utiliseraient leurs économies pour acheter des produits de luxe.

Responsabilité sociale des entreprises

Modérateur: M. Ram Tarneja, employeur, vice-président de la réunion

Participants: M. Gijsbert van Liemt, économiste, consultant international, Haarlem, Pays-Bas

M^{me} Paula Pinoargote, Programme des entreprises multinationales, OIT, Genève

M. Frans Roselaers, directeur du Programme focal sur le travail des enfants, OIT, Genève

M. Marc Hofstetter, directeur de la Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans la culture du tabac, (ELCT), Genève

M. Shabanji Opukah, directeur, Développement des affaires internationales, British American Tobacco (BAT), Suisse

M. Jim Baker, directeur de l'Unité des entreprises multinationales, CISL, Bruxelles, Belgique

D'entrée de jeu, le modérateur a affirmé que, bien que dans le passé les entreprises aient eu comme préoccupation principale d'assumer leurs responsabilités face à leurs actionnaires, elles se sont de plus en plus déclarées en faveur de la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE), reconnaissant ainsi que leurs activités avaient un impact sur l'environnement et la société dans son ensemble.

Par quelques exemples concrets, le premier intervenant, M. van Liemt, a fait part des changements intervenus en matière d'interprétation de la notion de responsabilité sociale des entreprises. Après avoir évoqué les conceptions de Milton Friedman, économiste de réputation internationale qui, en 1970, estimait que la responsabilité sociale des entreprises consistait, pour ces dernières, à accroître leurs profits, M. van Liemt a exposé le point de vue de Body Shop, fabriquant de produits de soins corporels qui, en 1997, s'est donné pour mission de promouvoir des changements dans le domaine social et environnemental en faisant campagne pour la protection de l'environnement et des droits de l'homme. Prenant l'exemple d'un dégazage de pétrole provoqué par un navire appartenant à une entreprise située dans un autre pays que celui dans lequel il était immatriculé et affrété par une société se trouvant dans un pays différent, etc., l'intervenant a démontré qu'il est devenu difficile de déterminer clairement quelles sont les responsabilités de chacun dans un monde économique qui s'est de plus en plus globalisé et opère sur la base de la sous-traitance. Néanmoins, les entreprises sont amenées à devenir plus responsables en ce qui concerne les conditions de travail au niveau de la production, l'impact des produits sur les consommateurs et l'environnement et les incidences sur l'environnement de leurs processus de production. Toujours selon l'intervenant, les normes internationales du travail régissent les conditions de travail, mais la manière dont elles sont appliquées est encore sujette à caution. Les entreprises et les actionnaires engagent des discussions sur la responsabilité sociale des entreprises, mais chaque partie parle son propre «langage» et le débat finit souvent par devenir conflictuel. L'intervenant a ensuite indiqué que, si les réglementations manquaient d'efficacité, l'autodiscipline proposée par les codes de conduite pouvait, par exemple, constituer une approche alternative. Néanmoins, une

mesure correcte de l'impact des industries sur la santé et l'environnement exige d'avoir une perspective à long terme alors que les entreprises d'aujourd'hui mettent l'accent sur le profit à court terme. C'est en raison de cette approche à court terme que le concept de responsabilité des entreprises et son application ne doivent pas être laissés aux seules entreprises.

Soulignant l'importance des entreprises multinationales (EMN) dans le secteur du tabac, M^{me} Pinoargote a présenté la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale qui a été adoptée par le Conseil d'administration de l'OIT en 1977. La Déclaration tripartite applicable dans tous les pays où les EMN sont présentes, contient des directives universellement admises sur la RSE, sur les responsabilités et les rôles respectifs des gouvernements, des EMN, des employeurs et des travailleurs et encourage le partenariat entre tous ces acteurs. Elle incite les EMN à apporter des contributions positives au progrès social et économique et aide à limiter ou à résoudre les conflits résultant de leurs opérations. Au-delà des thèmes de portée générale, la Déclaration aborde, sous tous leurs aspects, les problèmes liés à l'emploi et au travail en encourageant le plein emploi et l'emploi productif, l'égalité de chances et de traitement. Elle renforce également la sécurité de l'emploi en tentant d'éviter les licenciements arbitraires survenant lorsque les EMN se livrent à des restructurations. La Déclaration sur les EMN encourage également la liberté syndicale, la négociation collective et reconnaît que la consultation est le meilleur moyen de résoudre les conflits entre travailleurs et direction. Des enquêtes effectuées tous les quatre ans ont été mises en place pour contrôler l'application de la Déclaration. Un questionnaire de l'OIT a été envoyé aux mandants tripartites afin d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les secteurs où l'application de la convention doit être encore encouragée. La Déclaration sur les EMN est également un instrument qui promeut la responsabilité sociale des entreprises en prodiguant à ces dernières des points de référence en matière de résultats et des bases de départ pour les accords-cadres globaux.

L'intervenant, M. Roselaers, a évoqué brièvement le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) qui est entré en vigueur au début des années quatre-vingt-dix. Il a signalé qu'environ 246 millions d'enfants travaillaient à travers le monde et qu'approximativement 70 pour cent d'entre eux étaient employés dans le secteur de l'agriculture, y compris le secteur du tabac. Depuis 1990, le travail des enfants est de plus en plus reconnu par les gouvernements comme étant un problème d'envergure et la campagne pour son abolition a été intensifiée avec le concours des médias, des partenaires sociaux et de la société civile. Les responsables politiques se sont décidés à intervenir sur le plan législatif, ce qui a permis de déboucher sur la ratification massive de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Bien que certains prétendent que certaines formes de travail agricole des enfants, comme le fait d'aider ses parents à moissonner ou à sarcler, ne puissent être considérées comme dangereuses, il est généralement admis que porter de lourdes charges, travailler au contact de produits chimiques toxiques et utiliser des outils et des équipements agricoles porte préjudice à la croissance normale de l'enfant. Diverses mesures ont été prises dans le cadre de l'IPEC pour lutter contre le travail des enfants comme, entre autres, repérer et identifier le travail dangereux dans différents secteurs et dans des situations variées, encourager, à l'échelon international, les initiatives directes et les programmes à durée limitée, faciliter l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et à la formation professionnelle, construire les capacités institutionnelles à tous les niveaux et, enfin, élaborer et mettre en place des systèmes de contrôle efficaces, indépendants et crédibles. Les initiatives de l'IPEC dans le secteur agricole de nombreux pays ont été récemment renforcées et son programme d'aide aux acteurs des industries du tabac et du cacao/chocolat fait partie intégrale des politiques globales de développement national des pays partenaires. L'intervenant a reconnu l'importance du défi que l'IPEC

devait relever, mais s'est montré confiant dans la capacité des partenariats en place à améliorer la situation, y compris dans le secteur du tabac.

M. Hoffstetter a également présenté les activités de son organisation, la Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac (ECLT). Cette fondation a été créée en 2001 par l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes), l'ITGA (International Tobacco Growers Association) et la BAT (British American Tobacco). Des représentants du Programme IPEC de l'OIT ont, dès le départ, été admis en tant qu'experts au sein de son Conseil d'administration. L'ITGA compte maintenant parmi ses nouveaux membres plusieurs grandes multinationales du tabac et plusieurs sociétés spécialisées dans la préparation de la feuille de tabac. La convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989), la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, ainsi que la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, constituent l'assise juridique de la fondation et défendent le droit des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal à ne pas prendre part à la production des feuilles de tabac ou à des activités potentiellement dangereuses et à bénéficier d'une scolarité normale qui ne soit pas entravée par des travaux de routine imposés par la vie familiale. La stratégie de la fondation consiste, entre autres, à mobiliser les partenaires locaux, à les aider à lancer des initiatives autonomes, à leur fournir conseils et soutien au cours de leurs projets en leur montrant comment appliquer les leçons apprises et contrôler la mise en œuvre des activités entreprises. Depuis 2002, la fondation a été très active au Malawi où elle a construit des établissements scolaires, rénové des écoles pour les rendre plus accueillantes, lancé des programmes d'assainissement, d'alimentation en eau (pour libérer les enfants des tâches d'approvisionnement), de sécurité alimentaire et d'agroforesterie pour améliorer les récoltes et la diversification des cultures. Ces activités sont actuellement étendues à d'autres pays. L'intervenant a estimé que le succès de la fondation était dû au caractère très spécifique de l'alliance qui unit ses membres et à l'implication réussie de toutes les filiales et de tous les partenaires locaux.

En présentant les conceptions de la BAT en matière de RSE, M. Opukah a admis que le secteur du tabac a sérieusement terni sa réputation par des erreurs passées et qu'en conséquence ses initiatives en faveur de la responsabilité sociale des entreprises sont observées avec scepticisme. L'intervenant a donc estimé que la BAT devait à l'avenir prendre les devants et qu'il incombait au secteur de fournir toutes les informations disponibles, de développer des produits «à risque faible» et d'engager des campagnes de prévention contre le tabagisme visant les jeunes. Il a également précisé que, pour la BAT, les trois piliers de la responsabilité sociale des entreprises sont «le profit, la productivité et la responsabilité». L'intervenant a encore précisé que la productivité permettait d'accroître les profits, qu'une entreprise ne pouvait vivre sans bénéfices et que la stratégie globale en matière de responsabilité sociale des entreprises reposait sur des comportements responsables. La ligne de conduite de la BAT en matière de responsabilité sociale des entreprises repose, entre autres fondamentaux, sur des principes et des valeurs clairement définis en matière d'action commerciale, sur le ferme engagement de son conseil d'administration à appliquer une politique de responsabilité sociale, sur un dialogue sincère et constructif avec les parties prenantes et sur la profondeur des processus d'évaluation et de vérification, l'ensemble s'appuyant, bien évidemment, sur des conventions, des accords-cadres et des valeurs universellement acceptées. De telles pratiques devraient renforcer la réputation de l'entreprise, le moral des cadres et la confiance des investisseurs et permettre, en retour, de valoriser les actions, de créer des emplois et d'attirer de nouveaux talents. L'intervenant croit fermement que les entreprises ont un rôle à jouer qui dépasse le simple fait d'engranger des bénéfices. Il estime cependant qu'elles doivent se fixer des limites claires en matière de responsabilités et ne pas se substituer aux gouvernements. S'il est vrai que les entreprises ont pour *raison d'être* d'accroître leurs bénéfices au profit des actionnaires, ce n'est pas pour autant qu'elles

doivent agir de manière irresponsable; c'est là tout l'enjeu que représente la RSE. La BAT, en tant que société responsable opérant dans un secteur controversé, a fait sienne la notion de responsabilité sociale des entreprises. Elle a lancé, avec divers partenaires, des initiatives destinées à lutter contre le travail des enfants et à protéger l'environnement et les a mises en œuvre dans un grand nombre de pays. Etant donné que, dans le domaine de la santé, certains problèmes restent encore irrésolus, l'entreprise a engagé des recherches pour trouver des solutions pratiques et réalistes relatives aux produits qu'elle propose tout en fournissant une information très complète aux consommateurs. M. Opukah a enfin estimé qu'une entreprise de l'industrie du tabac qui se veut responsable offre toujours des perspectives intéressantes en matière d'emploi, de recettes fiscales, de création de richesse et qu'il n'existe pas encore d'alternative viable à la culture du tabac. C'est pourquoi, selon lui, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre le dialogue constructif entamé avec toutes les parties prenantes et de continuer à mettre en application les principes de la RSE.

M. Baker a déclaré que les entreprises ont un rôle important à jouer dans le domaine de la responsabilité sociale et doivent prendre leurs responsabilités en la matière. Il a cependant reconnu que, dans des pays qui n'offrent pas des chances égales à tous et ne disposent pas d'une structure de gouvernance appropriée, les entreprises ne pourraient remplir correctement leurs engagements en matière de RSE étant donné qu'elles opéreraient sans être contraintes par la réglementation. Exprimant son désaccord avec le premier intervenant, il a affirmé qu'une autoréglementation ou que des initiatives volontaires au niveau, par exemple, de la protection des travailleurs et de l'environnement pourraient difficilement voir le jour en l'absence de normes universellement admises. Même la notion «d'autoréglementation» ou «d'action volontaire» ne signifie pas véritablement que l'entreprise mette en pratique certains principes de sa propre initiative. Par exemple, il arrive souvent que des inspecteurs privés n'aient qu'une vision partielle des problèmes et ne soient pas parfaitement informés des normes en vigueur. Selon M. Baker, le *Pacte mondial* ne peut être considéré comme un code de conduite, bien qu'il fournisse une base de discussion certaine. De la même façon, la Déclaration tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ne peut, selon lui, être tenue pour un instrument efficace bien qu'elle constitue une bonne base de discussion. D'autre part, la négociation collective est une forme d'autoréglementation volontaire qui n'est viable que si l'équilibre des pouvoirs prévaut entre les parties en cause. Les normes de l'OIT sont des instruments contraignants qui, lorsqu'ils sont conjugués à l'autoréglementation, peuvent guider les entreprises vers l'application efficace des principes de la RSE. Selon l'intervenant, le dialogue social dans le contexte sectoriel est très utile mais la question est de savoir comment un tel dialogue peut s'inscrire dans un cadre efficace ou se transformer en accord-cadre à l'échelon national ou international.

Discussion

Très peu de temps a été consacré à la discussion. Un représentant du gouvernement a néanmoins demandé à M. Baker s'il y avait eu une quelconque évaluation des accords-cadres. M. Baker a répondu que de tels accords, qui sont des instruments de relations professionnelles faisant l'objet de longues négociations, sont rarement rendus publics. Un membre travailleur a estimé que les accords-cadres conclus entre les sièges des entreprises multinationales et les syndicats étaient beaucoup plus efficaces que ceux conclus au niveau de l'entreprise en appliquant les principes de la RSE. Il a ajouté qu'il serait souhaitable qu'il y ait beaucoup plus d'accords-cadres internationaux. Un membre employeur a fait remarquer que dans l'Union européenne des accords ont été conclus entre les associations d'employeurs et les syndicats de travailleurs. Un autre représentant du gouvernement a relevé que, jusqu'alors, dans le débat, très peu de temps avait été consacré au problème fondamental qui se pose au secteur de l'industrie du tabac, à savoir comment maintenir les niveaux d'emploi du secteur et répondre, en même temps, aux problèmes de santé publique que doivent affronter les gouvernements. Il a demandé pourquoi tant d'attention avait été

accordée à la question du travail des enfants dans la discussion alors que personne n'y était opposé. Exprimant son accord avec le précédent intervenant, M. Baker a une fois encore souligné que les accords-cadres ne devaient être signés qu'entre partenaires égaux étant donné que des entreprises multinationales très puissantes étaient souvent en mesure de dicter leurs conditions aux gouvernements des petits pays. Selon lui, les accords-cadres ne peuvent remplacer ni la négociation collective ni les accords collectifs.

Contrebande internationale de cigarettes

Modérateur: M. Dan Plaum, consultant international, UITA, Anvers, Belgique

Participants: M. Luk Joossens, sociologue, consultant international auprès de l'Association des ligues européennes contre le cancer (ECL) et de l'Union internationale contre le cancer, Louvain, Belgique

M^{me} Blanca Uruñuela, Federación Agroalimentaria (FTA-UGT), Espagne

M. Joossens s'est livré à un court exposé sur la contrebande internationale de cigarettes, montrant l'étendue du phénomène, identifiant ses causes et proposant un certain nombre de solutions. La contrebande de cigarettes est très répandue et affecte de nombreux pays industrialisés ou en développement. L'intervenant a déclaré que, dans le monde, une cigarette sur trois est une cigarette de contrebande. Au total, 400 milliards de cigarettes seraient vendues chaque année sur le marché noir, ce qui représente pour les Etats une perte de recettes fiscales avoisinant les 30 milliards de dollars américains. Pendant longtemps, il a été dit que la contrebande était étroitement liée au prix des cigarettes et qu'elle n'affectait que les pays taxant fortement les produits du tabac. De récentes études semblent toutefois démontrer le contraire. Les pays où les cigarettes sont les moins chères comme l'Albanie, le Mali et l'Iran sont beaucoup plus affectés par la contrebande que ceux qui taxent lourdement les cigarettes comme la France, le Royaume-Uni ou les pays nordiques. Dans certains pays en développement, les cigarettes de contrebande représentent 65 à 75 pour cent des ventes totales de cigarettes. L'intervenant a déclaré que les restrictions aux échanges favorisent probablement plus la contrebande que les taxes élevées. L'expérience a en effet montré que la contrebande tend à diminuer quand les marchés ne sont pas protégés. M. Joossens a en outre expliqué qu'il existe deux types de contrebande: la contrefaçon de cigarettes et la contrebande par transit de containers. La contrebande par transit de containers, qui alimente en cigarettes 80 pour cent du marché noir en Angleterre, est le type de contrebande le plus répandu. Ce type de contrebande applique, en règle générale, la stratégie suivante: les containers de cigarettes transitent d'abord par un pays étranger où les cigarettes sont dissimulées; ils sont ensuite munis de faux documents et expédiés vers leur destination finale qui peut être parfois le pays dont ils proviennent. M. Joossens a conclu son intervention en affirmant que la lutte contre la contrebande passe prioritairement par le contrôle des pratiques d'exportation des entreprises productrices de tabac. Il incombe aux entreprises du secteur de s'assurer que leurs produits arrivent sur le marché qui leur a été destiné. Une étude menée en Espagne montre qu'améliorer les procédures de contrôle, c'est-à-dire contrôler chaque étape du circuit de distribution, permet de limiter les pratiques frauduleuses. Ces dernières années, la contrebande de cigarettes a fortement baissé, puisqu'en 2001 elle ne représente plus que 2 pour cent des ventes totales de cigarettes en 2001, alors qu'en 1995 cette part s'élevait encore à 16 pour cent.

Contrebande de cigarettes: le cas de l'Espagne

M^{me} Blanca Uruñuela a déclaré que, même s'il est difficile de donner des chiffres précis, les cigarettes de contrebande constituent une part substantielle de l'ensemble des

cigarettes vendues sur le marché. Dans certaines contrées comme l'Amérique latine, cette part peut représenter 30 à 50 pour cent des ventes totales de cigarettes et il est même courant de trouver des usines qui fabriquent des cigarettes destinées exclusivement au marché noir. En Europe, les chiffres qui sont publiés portent plus sur le volume que sur le pourcentage des ventes. Certains pays font cependant part de statistiques indiquant que 10 à 20 pour cent des cigarettes vendues sont des cigarettes de contrebande. En 1993, la contrebande de cigarettes a battu un record en Espagne où elle a représenté 23 pour cent des ventes totales de cigarettes. Grâce à l'action concertée des gouvernements et de l'industrie du tabac, ce pourcentage a pu être ramené à environ 2 pour cent en 2000. La lutte contre la contrebande s'appuie aujourd'hui sur les contrôles mis en place par les fabricants et sur la coopération étroite entre la police et certains services spécialisés. M^{me} Uruñuela a conclu son intervention en relevant que la contrebande a des retombées négatives sur les recettes fiscales des Etats ainsi que sur l'emploi dans le secteur du tabac et son circuit de distribution. Elle a appelé les gouvernements à mieux contrôler le commerce de cigarettes et invité les fabricants à veiller à ce que leurs marques ne fassent pas l'objet de contrefaçons.

Discussion

Répondant à un participant qui avait demandé s'il existe des statistiques sur les incidences de la contrebande sur l'emploi, M. Joossens a déclaré qu'il ne peut répondre à cette question mais qu'il est certain que la contrebande se fait au détriment du travail légal et renforce le travail au noir. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans le circuit de distribution où les détaillants sont souvent remplacés par des immigrants illégaux.

Un membre travailleur a demandé si des enfants travaillent dans la contrebande de cigarettes. M. Joossens a répondu que les enfants sont présents tout au long de la chaîne de distribution et que ce phénomène touche surtout les pays d'Afrique et d'Asie.

Répondant à une question portant sur l'efficacité du marquage des paquets de cigarettes en tant que système de contrôle, M^{me} Uruñuela a déclaré que le marquage permet de détecter facilement les cigarettes de contrebande et qu'il influence positivement le comportement des consommateurs. Elle a ajouté qu'il est important que les pays harmonisent leur fiscalité sur le tabac afin de ne pas encourager la contrebande.

Un membre travailleur a expliqué que la contrebande porte essentiellement atteinte aux intérêts des travailleurs étant donné qu'elle supprime des emplois potentiels dans de nombreux pays. Il a admis avec les intervenants que les données en la matière sont insuffisantes et qu'il est nécessaire de disposer de plus d'informations pour mettre en œuvre les politiques et les stratégies les plus efficaces contre la contrebande. L'intervenant a enfin appelé chacun des acteurs à assumer clairement ses responsabilités par rapport au problème de taille que représente la contrebande.

Discours de clôture

La secrétaire générale de la réunion a clos les débats en reconnaissant que les mandants avaient fait preuve de perspicacité en plaçant l'industrie du tabac parmi les secteurs requérant une attention particulière. En plus de toute une série de conclusions, les mandants sont parvenus, en une seule réunion, à adopter plus de résolutions que pendant ces trente dernières années, ce qui témoigne de leur ferme volonté de faire le point sur le secteur et de le réformer. Ces résolutions ont trait au travail des enfants, au travail des femmes, aux normes du travail, à la coopération internationale et aux activités futures de l'OIT. Les travaux de la réunion se sont déroulés dans un esprit de compromis et de recherche de consensus. Les trois parties ont admis que la dégradation de l'emploi dans le secteur implique que des mesures soient prises à travers le dialogue social. La réunion s'est également préoccupée des conditions de travail dans la tabaculture en portant une attention toute particulière aux travailleuses et aux groupes vulnérables. Toutes les conditions sont maintenant requises pour que se mettent en place de nouveaux scénarios qui donneront des orientations claires à toutes les parties concernées. L'adoption des conclusions et des résolutions par le Conseil d'administration légitimera les initiatives futures de l'OIT dans le secteur du tabac.

Après avoir déclaré que, au sein de leur groupe, les gouvernements ont prêté une attention soutenue aux échanges de vues équilibrés qui se sont exprimés pendant la réunion, le président du groupe gouvernemental a rappelé la difficulté qu'ont les gouvernements à concilier impératifs de santé publique et problèmes d'emploi. L'intervenant a remercié les gouvernements et le secrétariat pour leur coopération.

Le porte-parole du groupe des employeurs a souligné que, pour la première fois, l'OIT a permis aux employeurs du secteur du tabac de participer à un échange de vues très ouvert sur les problèmes d'emploi dans le secteur. Les employeurs regrettent que les organisations internationales n'aient pas pris suffisamment en considération l'importance de leur contribution dans le domaine de l'emploi et estiment que celles-ci ont réagi avec hostilité à leur intervention, refusant le dialogue et la concertation. Selon l'intervenant, les partenaires sociaux sont parvenus à un large consensus sur le travail qui doit être accompli dans le secteur pour garantir sa durabilité. L'industrie du tabac, a-t-il ajouté, est dirigée de façon beaucoup plus responsable que d'autres secteurs. Il regrette cependant que certaines formes de propagande aient pu, pendant la réunion, se manifester librement dans l'enceinte du BIT.

Le vice-président travailleur de la réunion a déclaré que les attentes des travailleurs concernant les résultats de la réunion ont été pleinement satisfaites. Les conclusions et les résolutions adoptées fournissent une base commune permettant d'engager le dialogue social et d'élaborer des actions futures dans le secteur. L'intervenant aurait cependant espéré que les multinationales du tabac et les associations de producteurs de tabac soient mieux représentées au sein de la réunion. Revenant sur les principes de responsabilité sociale de l'entreprise, l'intervenant espère qu'ils ne se limiteront pas à un simple exercice de relations publiques mais qu'ils seront appliqués pour permettre un dialogue social et une coopération efficaces.

Le président de la réunion a estimé que, par les orientations claires et précises qu'ils ont su définir, les participants ont ouvert la voie à des initiatives futures qui permettront au secteur du tabac de trouver, d'une manière constructive et dans la transparence, la juste place qui lui revient dans la société. Les principes tripartites soutenus par l'OIT ont été réaffirmés. Il appartient aux partenaires sociaux, guidés et conseillés par les gouvernements, de renforcer la cohésion sociale pour que tous les citoyens puissent bénéficier d'une vie meilleure. Ces négociations ont permis de répondre aux attentes de

chacune des parties et se sont déroulées dans un esprit de partenariat et de dévouement à la cause du secteur. Les textes adoptés permettront à l'OIT de formuler des propositions d'activités futures sur la base d'orientations claires et précises.

Questionnaire d'évaluation

Un questionnaire destiné à connaître l'opinion des participants sur divers aspects du colloque a été distribué avant la fin de la réunion.

1. Comment jugez-vous la réunion selon les différents critères ci-dessous?

	5	4	3	2	1	Score moyen
	Excellent	Bon	Satis-faisant	Médiocre	Insuffisant	
Choix de la question à l'ordre du jour (sujets traités)	11	6	3			4,4
Choix des points pour discussion	9	8	4			4,2
Niveau de la discussion	7	4	9			3,9
Intérêt de la réunion pour le secteur	12	7	2			4,5
Les conclusions	4	4	4	4	4	3,8
Les résolutions	8	7	2		1	4,4
Discussion de groupe sur la dimension économique du tabac	3	5	6	2	2	3,3
Discussion de groupe sur la responsabilité sociale des entreprises	2	9	7	1		3,6
Discussion de groupe sur la contrebande internationale de cigarettes	1	5	9	2	2	3,1
Possibilité de créer des réseaux	6	8	3			4,2

2. Comment jugez-vous la qualité du rapport selon les différents critères ci-dessous?

	Excellent	Bon	Satis-faisant	Médiocre	Insuffisant	Score moyen
Qualité de l'analyse	5	13	2	1		4,0
Objectivité	3	14	3		1	3,9
Portée	4	10	7	1		3,8
Présentation et clarté	7	11	12	1		4,1
Volume et pertinence de l'information	3	11	3	3	1	3,6

3. Comment jugez-vous le temps alloué à la discussion?

	Trop long	Suffisant	Trop court
Discussion du rapport	1	18	2
Discussions de groupe	3	12	6
Réunion des groupes	4	14	1
Groupe de travail sur les résolutions		11	6
Groupe de travail sur les conclusions		7	12

4. Comment jugez-vous les dispositions pratiques et administratives?

	Excellentes	Bonnes	Satisfaisantes	Médiocres	Insuffisantes	Score moyen
	6	12	1	1		4,2

5. Réponses

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Observateurs	Total	Taux de réponse (%)
4	1	16		21	23,6

6. Participants à la réunion

Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Conseillers techniques	Observateurs	Total
21	15	18	15	20	89

7. Délégués/conseillers techniques

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Total
Délégués	21	15	18	54
Conseillers techniques	9		6	15

8. Participation féminine

	Gouvernements	Employeurs	Travailleurs	Total	% de femmes
Délégués	8	2	7	17	31
Conseillers techniques			1	1	

List of participants
Liste des participants
Lista de participantes

Representative of the Governing Body
of the International Labour Office
Représentant du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
Representante del Consejo de Administración
de la Oficina Internacional del Trabajo

Mr. Tomasz Wojcik, Member of the Presidium of the National Commission of Solidarnosc, Wroclaw

Members representing Governments
Membres représentant les gouvernements
Miembros representantes de los gobiernos

BRAZIL BRÉSIL BRASIL

Ms. Tania Maria Cavalcante, Executive Director of the National Committee for the Negotiations of the Framework Convention on Tobacco Control, Rio de Janeiro

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. Olyntho Vieira, First Secretary, Permanent Mission of Brazil in Geneva

BULGARIA BULGARIE

Adviser and Substitute/Conseiller technique et suppléant/Consejera técnica y suplente

Ms. Deana Mehandjyska, Permanent Mission of Bulgaria in Geneva

CHINA CHINE

Mr. Congguang Wang, Deputy Director-General, Department of Labour and Personnel, State Tobacco Monopoly Administration, Beijing

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Mr. Guoqing Zhang, Counsellor, Permanent Mission of China in Geneva

Mr. Dongwen Duan, Second Secretary, Permanent Mission of China in Geneva

CUBA

Sra. Gretel Hernández Oliva, Funcionaria, Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, Habana

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Sr. José Ramón Martín Azpiazu, Especialista de Recursos Humanos, Ministerio de la Agricultura, Habana

EGYPT EGYPT EGIPTO

M^{me} Nadia El-Gazzar, conseillère des affaires du travail, mission permanente d'Égypte à Genève

FRANCE FRANCIA

M. Dominique Sacleux, adjoint au chef du bureau de l'emploi et des migrations, sous-direction du Travail et de l'Emploi, direction des exploitations de la politique sociale et de l'emploi, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, Paris

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

M. Jérôme Saddier, premier secrétaire, mission permanente de la France à Genève

GERMANY ALLEMAGNE ALEMANIA

Mr. Valentin Klotz, Social Attaché, Permanent Mission of Germany in Geneva

HONDURAS

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Sr. Mauricio Alfredo Pérez Zepeda, Agregado, Misión Permanente de Honduras en Ginebra

INDIA INDE

Mr. K.J.B.V. Subrahmanyam, Executive Director, Tobacco Board, Department of Commerce, Guntur, Andhra Pradesh

INDONESIA INDONÉSIE

Mr. Edison Situmorang, Senior Adviser to the Minister for Inter-Institutions and International Relations, Department of Manpower and Transmigration, Jakarta-Selatan

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Dr. Anhari Achadi, Senior Adviser to the Minister for Health Services to Vulnerable Communities, Department of Health, Jakarta-Selatan

Mr. Ade Padmo Sarwono, First Secretary, Permanent Mission of Indonesia in Geneva

ITALY ITALIE ITALIA

M^{me} Maria Teresa Lotti, Direzione Generale della Tutela delle Condizioni di Lavoro, Divisione II, Affari Internazionali, Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, Divisione II, Roma

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

M. Silvio De Michieli, Responsabile Rapporti, Ente Tabacchi Italiani, Roma

MALAYSIA MALAISIE MALASIA

Mr. Wan Zulkfli Wan Setapa, Labour Attaché, Permanent Mission of Malaysia in Geneva

NIGERIA NIGÉRIA

Mr. Adeniji Adeyemo, Assistant Director, Federal Ministry of Employment, Labour and Productivity, Abuja

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. A.S. Ahmad, Deputy Director, Labour Representative, Permanent Mission of Nigeria in Geneva

PHILIPPINES FILIPINAS

Ms. Yolanda Porschwitz, Labour Attaché, Permanent Mission of the Philippines in Geneva

POLAND POLOGNE POLONIA

Ms. Renata Lemieszewska, Permanent Mission of Poland in Geneva

SWITZERLAND SUISSE SUIZA

M. Bertrand Clerc, secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), direction du travail, marché du travail et assurance chômage, Berne

THAILAND THAÏLANDE TAILANDIA

Mr. Pakorn Amornchewin, Minister Counsellor (Labour Affairs), Permanent Mission of Thailand in Geneva

TUNISIA TUNISIE TÚNEZ

M. Abderraouf Klibi, directeur à la Direction générale des participations, ministère des Finances, Tunis

VENEZUELA

Sr. Rafael Hands, Consejero, Misión Permanente de Venezuela en Ginebra

Members representing the Employers

Membres représentant les employeurs

Miembros representantes de los empleadores

M. Guy Dutreix, conseiller à la co-présidence du groupe ALTADIS, Groupement des industries européennes du tabac, Paris

Ms. Barbara Martellini, Imperial Tobacco Ltd., Southville, Bristol, Royaume-Uni

M^{me} Aimée Mendy, attachée de direction, CORALMA pour CPG et FNISCI, Suresnes

Mr. Lloyd Muhara, Company Secretary, Limbe Leaf Tobacco Company Ltd., Lilongwe

Mr. Shabanji Opukah, International Development Affairs Manager, British American Tobacco plc., London

Sr. Graco Paredes Herrera, Gerente de Asuntos Corporativos, Tabacalera Hondureña SA, San Pedro Sula

Mr. K.C. Ravi, Manager, Corporate Affairs, Surya Nepal Pvt. Ltd., Kathmandu

M. Claudio Rollini, directeur des affaires publiques et juridiques, British American Tobacco Switzerland SA, Lausanne

Mr. Lutz Sannig, Managing Director, Arbeitgeberverband der Cigarettenindustrie (AdC), Hamburg

Sr. Leonardo Scarone, Gerente de Relaciones Corporativas, Nobleza Piccardo S.A., Buenos Aires

Mr. Suwarno M. Serad, Deputy Director, Research and Development, PT Djarum, Kretek Cigarette Factory, Jakarta

Mr. Syed Abdullah Shah, Factory Manager, Pakistan Tobacco Company, Nowshera Dist.

Mr. Noor Elahi Ali Shibly, Human Resources Director, BOC Bangladesh Limited, Dhaka

Mr. Todor Staykov, Chief Executive Officer, Trakia Tabac Ltd., Sofia

Mr. Ram Tarneja, President, Employers' Federation of India, Bombay School of Business, Mumbai

Members representing the Workers

Membres représentant les travailleurs

Miembros representantes de los trabajadores

Ms. Vera Vasilievna Bogdanova, Shop Steward, JTI Petro, St. Petersburg

M. Tegbenou Thimontee Boko, FEPATAA, Cotonou

Sr. Antonio César Cortes, Secretario General, Federación de Trabajadores del Tabaco, Buenos Aires

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Sr. Angel Luciano Costa, Secretario General, Sindicato Unico de Empleados del Tabaco (SUETRA), Buenos Aires

Ms. Mechthild Dixius, Works Council Member, Japan Tobacco International, Gewerkschaft Nahrung-Genuss-Gaststätten, Trier

Ms. Vera Gawith, Senior Analyst, Amicus MSF, Imperial Tobacco, Nottingham

Sr. Jovany Hernández, FENALTRAH-CGT, Antiguo Local CONADI, Tegucigalpa

Sr. Dorval Knak, Presidente, FENTIFUMO, Santa Cruz Do Sul

Ms. Jyoti Macwan, Sector Secretary, Self-Employed Women's Association (SEWA), SEWA Reception Centre, Bhadra Ahmedabad, Gujarat, Inde

Mr. Kumushbek Mambetov, President, Agro-Industrial Workers' Union, Bishkek, Kirghizistan

Adviser/Conseiller technique/Consejero técnico

Mr. Kirill Buketov, International Secretary, Agro-Industrial Workers' Union, Moscow

Mr. Susumu Masubuchi, President, Zen-Tobacco Workers' Union (Shokuhin-Rengo), Tokyo

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Mr. Yutaka Nakamura, Director, General Affairs Department, Zen Tobacco Workers' Union, Tokyo

Ms. Emiko Murakami, Interpreter

Mr. Judah Mbele, Shop Steward, BAT, FAWU, Heidelberg

Mr. Mohamed Naguib Mehanny, President, General Trade Union of Food Workers, Cairo

Advisers/Conseillers techniques/Consejeros técnicos

Mr. Mohamed Abdel-Haleem Ahmed, President, General Trade Union of Agriculture

Mr. Hassan Fakih, President, Trade Union of Agriculture and Tobacco in Lebanon, El Nabattia

Mr. Refaat Metwally, International Department, General Trade Union of Food Workers, Cairo

Mr. J. Ganesan Murty, General Secretary, BAT (Malaysia) Berhad Employees' Union, Kuala Lumpur

Ms. Gertrude Mutasa-Hambira, General Secretary, GAPWUZ, Harare

Mr. Raphael B. Sandramu, General Secretary, Tobacco Tenants and Allied Workers' Union (TOTAWUM), Nkhotakota, Malawi

M. Ronald Schouller, FGTA Force Ouvrière, Chieulles, France

Ms. Svitlana Ivanovna Shvets, Shop Steward, BAT-Priluki, Agro-Industrial Workers' Union of Ukraine, Chenigovskaya Oblast

Sra. Blanca Uruñuela Aguado, Secretaria General, Federación Agroalimentaria (FTA-UGT), Madrid

Others

Autres

Otros

Representatives of Member States present at the sittings

Représentants d'Etats Membres présents aux séances

Representantes de Estados Miembros presentes en las sesiones

CANADA CANADÁ

Mr. Don MacPhee, Counsellor, Permanent Mission of Canada in Geneva

UNITED STATES ETATS-UNIS ESTADOS UNIDOS

Mr. Robert Hagen, Labour Attaché, United States Permanent Mission in Geneva

Representatives of the United Nations, specialized agencies
and other official international organizations

Représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres
organisations internationales officielles

Representantes de las Naciones Unidas, de los organismos especializados
y de otras organizaciones internacionales oficiales

World Health Organization (WHO)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organización Mundial de la Salud (OMS)

Mr. Emmanuel Guindon, Economist, Geneva

Dr. Derek Yach, Geneva

Dr. Vera da Costa e Silva, Geneva

Dr. Douglas Bettcher, Geneva

Mr. Jukka Sailas, Geneva

Representatives of non-governmental international organizations

Représentants d'organisations internationales non gouvernementales

Representantes de organizaciones internacionales no gubernamentales

International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres (CIOSL)

Ms. Anna Biondi, Assistant Director, Geneva Office

International Organisation of Employers (IOE)
Organisation internationale des employeurs (OIE)
Organización Internacional de Empleadores (OIE)

Mr. Jean Dejardin, Adviser, Cointrin/Geneva

International Tobacco Growers Association (ITGA)

Mr. Antonio Abrunhosa, Chief Executive, Castelo Branco, Portugal

**International Union of Food, Agricultural, Hotel, Restaurant, Catering, Tobacco
and Allied Workers' Associations (IUF)**

**Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture,
de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)**

**Unión Internacional de Trabajadores de la Alimentación, Agrícolas,
Hoteles, Restaurantes, Tabaco y Afines**

Ms. Jacqueline Baroncini, Petit-Lancy/Geneva

Ms. Sue Longley, Agricultural Coordinator, Petit-Lancy/Geneva

Mr. Dan Plaum, Antwerpen

Mr. Marc Hofstetter, Director, Foundation for the Elimination of Child Labour in Tobacco Growing (ECLT
Foundation), Vernier/Geneva

M. Alain Berthoud, Project Director, ECLT Foundation, Vernier/Geneva

World Confederation of Labour (WCL)
Confédération mondiale du travail (CMT)
Confederación Mundial del Trabajo (CMT)

M^{me} Béatrice Fauchère, représentante permanente, Genève

M. Hervé Sea, représentant permanent adjoint, Genève

World Federation of Agriculture, Food, Hotel and Allied Workers

**Fédération mondiale des travailleurs de l'agriculture,
alimentation, hôtellerie et connexes**

**Federación Mundial de Trabajadores de la Agricultura,
Alimentación, Hotelería y Afines**

Mr. José Gomez Cerda, Secretary-General, Brussels

World Federation of Trade Unions (WFTU)

Fédération syndicale mondiale

Federación Sindical Mundial

Mr. Bernardo Oliva, Secretario General, Sindicato Trabajadores Tabacalero Cuba, Havana

Mr. Ramón Cardono, Representante Permanente, Ginebra